



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 15 DECEMBRE 2025 – DE 19H30 A 22H50
A la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle

Mesdames, Messieurs,

Présidence

Elodie SURCHAT (PS), Présidente
Maxime PASQUIER (Le Centre), Vice-Président

Bureau

Nicolas CHARRIERE (PLR)
Béatrice DOHNER (PS)
Frédéric HANK (Le Centre)
Camille LAVALETTE (Les Vert·e·s)
Yvan ROESKE (UDC)

Présents

Thérèse ANATRA-LUCHINGER (Le Centre) – Hervé AUBERT (PLR) – Alexandre BEAUD (Le Centre) – Lauriane BONNET (PS) – Yves BOSSON (PLR) – Charles-Henri BRANDT (PLR) – Jonas BRUNETTI (PS) – Jérémie BRUNSCHWIG (PLR) – Serge CASTELLA (PS) – Virginie CASTELLA-CUENNET (PLR) – Isabelle COLLIARD (PS) – François DUCREST (PS) – Firmin ESSEIVA (PVL) – Julie ETIQUE (Les Vert·e·s) – Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR) – Lucile FREYMOND (PS) – Carole FRITSCHI (PS) – Joël FUCHS (PVL) – Nicolas GEINOZ (PS) – Yvan GIRARD (PLR) – Arthur GREMAUD (PVL) – Brian HOFER (PLR) – Léo JACQUAT (Les Vert·e·s) – Marc MAGNIN (Les Vert·e·s) – Frédéric METTRAUX (PLR) – François MOOSER (PS) – Anne NIQUILLE CHARRIERE (Les Vert·e·s) – Laurence OBERSON (PLR) – Baptiste PASQUIER (Le Centre) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (Le Centre) [dès 19h44] – Martin RAUBER (PS) – Jacques RIME (UDC) – Constantin RUFFIEUX (Le Centre) – André SCHIBLER (PS) – Malik SEYDOUX (PLR) – Christian WAEBER (UDC)

Excusés

Joshua CANGIANO (Les Vert·e·s) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Chantal FROSSARD (Le Centre) – Augustin MORAND (PLR) – Alain PASCHE (UDC) – Sébastien RIME (UDC)

Total

44 membres sont présents, 6 sont excusés. La majorité absolue est de 23.

Conseil communal

Jacques MORAND, Syndic – David SEYDOUX, Vice-Syndic – Nicolas PASQUIER – Chantal PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER – Kirthana WICKRAMASINGAM – Nicolas WYSSMUELLER – Estelle ZERMATTEN (**Excusé** : Jérôme TORNARE)

Secrétaire

Nicole JACQUEROUD

Rédaction du PV

Loan HO, Ilire BEDJETI (en formation)

Huissier

Sylvain TERCIER, Police communale

Table des matières

Ouverture de séance.....	4
Ordre du jour.....	5
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025.....	7
2. Présentation du plan financier 2026-2030 (voir message en annexe).....	7
3. Présentation générale du budget 2026 (voir message en annexe).....	12
3.1. Budget des investissements (crédits d'engagement).....	21
3.1.1. Crédit pour l'étude et la réalisation des installations techniques de la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle (voir message en annexe).....	21
3.1.2. Crédit pour la réalisation d'un concours et d'études relatifs à la construction d'une école primaire et enfantine et d'une salle de gymnastique dans le quartier du PAD 45 « Le Ferrage II » (voir message en annexe).....	22
3.1.3. Crédit pour la réalisation de concours et d'études relatifs à la construction d'une école primaire et enfantine et de trois salles de gymnastique dans le quartier du PAD 43 « La Pâla » (voir message en annexe).....	26
3.1.4. Crédit d'étude pour l'élaboration de concours d'études pour la construction d'une école primaire et enfantine et pour les infrastructures communales connexes dans le quartier du PAD 36 « Le Terraillet » (voir message en annexe).....	27
3.1.5. Crédit pour la création de la place de jeux de la crèche « Les Lutins » (voir message en annexe).....	29
3.1.6. Crédit pour la refonte du site internet bulle.ch (voir message en annexe).....	31
3.1.7. Crédit d'étude relatif à la rénovation du stade de Bouleyres – Phase A – Vestiaires (voir message en annexe).....	32
3.1.8. Crédit pour l'amélioration des places de jeux de la rue du Moléson, de la rue du Stade et des Quatre Sapins (voir message en annexe).....	37
3.1.9. Crédit pour la nouvelle passerelle du sentier des pauvres (voir message en annexe).....	39
3.1.10. Crédit pour la mise en séparatif du bâtiment des sociétés, rue des Alpettes 4, art. RF 857, et l'installation du Wi-Fi (voir message en annexe).....	40
3.1.11. Crédit relatif à divers remplacements d'équipements et à l'installation de panneaux solaires pour les Foyers de la Ville de Bulle – 2026 (voir message en annexe).....	41
3.1.12. Crédit pour l'achat de divers véhicules 2026 (voir message en annexe).....	42
3.1.13. Crédit relatif au réseau d'eau potable – Rénovations 2026 (voir message en annexe).....	43
3.1.14. Crédit concernant la première étape du réaménagement du centre-ville de Bulle (voir message en annexe).....	44
3.1.15. Crédit concernant l'aménagement de nouveaux arrêts de bus « Bulle, Musée Gruérien », « Bulle, Pays-d'Enhaut », « Bulle, Bouleyres » et « Bulle, Jéricho » (voir message en annexe).....	48
3.1.16. Crédit concernant l'aménagement de trois chemins de mobilité douce (MD) prioritaires ainsi que du stationnement pour vélos du projet d'agglomération de 4 ^{ème} génération (PA4) – Partie 1 (voir message en annexe).....	51

Vote du budget des investissements 2026.....	52
3.2. Vote du budget du compte de résultats 2026	53
4. Adoption de la modification du Règlement scolaire (voir message en annexe).....	54
5. Adoption de la modification du Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable (voir message en annexe)	55
6. Adoption de la modification des statuts de l'association de communes Secours Sud Fribourgeois (voir message en annexe)	55
7. Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Mesdames Lucile Freymond et Anne Niquille, au nom des groupes PS et Les Vert-e-s, demandant une évaluation de la situation et des besoins des Bullois-es en situation de précarité (voir message en annexe)..	56
8. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Brian Hofer, au nom du groupe PLR, demandant d'étudier la possibilité d'instaurer un jeu de piste interactif en Ville de Bulle (voir message en annexe).....	59
9. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une planification anticipée de l'accueil extrascolaire (AES) (voir message en annexe).....	59
10. Divers du Conseil général.....	60
A. Propositions	60
B. Postulats	60
C. Résolutions	61
D. Questions.....	62
E. Remarques – commentaires	64
11. Divers et conclusion du Conseil communal	65
12. Allocution de fin de présidence	68
Clôture de séance	69

Ouverture de séance

Madame la Présidente ouvre la séance par ces mots :

« Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette dernière séance du Conseil général de la législature 2021-2026, enfin j'espère que ce sera la dernière et vous aussi je crois, et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, collègues du Conseil général.

Je salue également Madame Nicole Jacqueroud, Secrétaire du Conseil général, Madame Loan Ho, Secrétaire au procès-verbal, Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale. Je vous remercie sincèrement pour tout le travail que vous effectuez quotidiennement ainsi que spécialement pour nos séances. Madame Iliré Bedjeti est également présente à nos côtés pour sa formation puisqu'elle reprendra la tâche de rédaction du procès-verbal dès le début de la prochaine législature en remplacement de Madame Ho, qui reprend le secrétariat du Conseil communal. Je leur souhaite déjà beaucoup d'épanouissement à toutes les deux dans ces nouvelles tâches.

Mes salutations s'adressent encore aux citoyennes et citoyens présents à la tribune ainsi qu'aux personnes représentant la presse.

Je me permets enfin d'adresser, en vos noms, toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par la perte d'une personne chère. Je mentionne spécialement notre Conseiller communal, Jérôme Tornare, qui a enterré son papa cet après-midi et pour lequel nous avons une pensée.

Vous avez été valablement convoqué·e·s par lettre expédiée le 26 novembre 2025, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par une personne du Conseil général.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'art. 47 du règlement du Conseil général, je prie les personnes qui interviennent d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- Pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis à la Secrétaire avant ou durant la séance ;*
- Pour les résolutions, les membres du Conseil général sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux autres membres.*

Avant de procéder à l'appel, je dois signaler les personnes excusées suivantes :

- Pour le Conseil communal : Monsieur Jérôme Tornare.*
- Pour le Conseil général : Messieurs Joshua Cangiano, Philippe Dupasquier, Chantal Frossard, Augustin Morand, Alain Pasche et Sébastien Rime ; Madame Anne-Luce Pernet a annoncé un léger retard.*

Je cède maintenant la parole à Madame Nicole Jacqueroud qui va procéder à l'appel nominal. »

Madame Nicole Jacqueroud procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

44 membres sont présents

(Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl a annoncé un léger retard. Elle est arrivée à 19h44 et est présente dès le point 2)

6 membres sont excusés

majorité : 23

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle que, selon convocation publiée le 5 décembre 2025 dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chaque personne a reçu par courrier. Il a été établi lors de la réunion préparatoire du 17 novembre 2025 entre le Bureau du Conseil général et une délégation du Conseil communal.

L'ordre du jour fait partie intégrante des documents adressés aux membres du Conseil général avant la séance de ce soir, elle considère donc qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025
2. Présentation du plan financier 2026-2030
3. Présentation générale du budget 2026
 - 3.1. Budget des investissements (crédits d'engagement)
 - 3.1.1. Crédit pour l'étude et la réalisation des installations techniques de la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle
 - 3.1.2. Crédit pour la réalisation d'un concours et d'études relatifs à la construction d'une école primaire et enfantine et d'une salle de gymnastique dans le quartier du PAD 45 « Le Ferrage II »
 - 3.1.3. Crédit pour la réalisation de concours et d'études relatifs à la construction d'une école primaire et enfantine et de trois salles de gymnastique dans le quartier du PAD 43 « La Pâla »
 - 3.1.4. Crédit d'étude pour l'élaboration de concours d'études pour la construction d'une école primaire et enfantine et pour les infrastructures communales connexes dans le quartier du PAD 36 « Le Terraillet »

- 3.1.5. Crédit pour la création de la place de jeux de la crèche « Les Lutins »
- 3.1.6. Crédit pour la refonte du site internet bulle.ch
- 3.1.7. Crédit d'étude relatif à la rénovation du stade de Bouleyres – Phase A – Vestiaires
- 3.1.8. Crédit pour l'amélioration des places de jeux de la rue du Moléson, de la rue du Stade et des Quatre Sapins
- 3.1.9. Crédit pour la nouvelle passerelle du sentier des pauvres
- 3.1.10. Crédit pour la mise en séparatif du bâtiment des sociétés, rue des Alpettes 4, art. RF 857, et l'installation du Wi-Fi
- 3.1.11. Crédit relatif à divers remplacements d'équipements et à l'installation de panneaux solaires pour les Foyers de la Ville de Bulle – 2026
- 3.1.12. Crédit pour l'achat de divers véhicules 2026
- 3.1.13. Crédit relatif au réseau d'eau potable – Rénovations 2026
- 3.1.14. Crédit concernant la première étape du réaménagement du centre-ville de Bulle
- 3.1.15. Crédit concernant l'aménagement de nouveaux arrêts de bus « Bulle, Musée Gruérien », « Bulle, Pays-d'Enhaut », « Bulle, Bouleyres » et « Bulle, Jéricho »
- 3.1.16. Crédit concernant l'aménagement de trois chemins de mobilité douce (MD) prioritaires ainsi que du stationnement pour vélos du projet d'agglomération de 4ème génération (PA4) – Partie 1

Vote du budget des investissements 2026

3.2. Vote du budget du compte de résultats 2026

- 4. Adoption de la modification du Règlement scolaire
- 5. Adoption de la modification du Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable
- 6. Adoption de la modification des statuts de l'association de communes Secours Sud Fribourgeois
- 7. Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Mmes Lucile Freymond et Anne Niquille, au nom des groupes PS et Les Vert·e·s, demandant une évaluation de la situation et des besoins des Bullois·es en situation de précarité
- 8. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Brian Hofer, au nom du groupe PLR, demandant d'étudier la possibilité d'instaurer un jeu de piste interactif en Ville de Bulle
- 9. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une planification anticipée de l'accueil extrascolaire (AES)
- 10. Divers du Conseil général
- 11. Divers et conclusion du Conseil communal
- 12. Allocution de fin de présidence

Madame la Présidente demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

[Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl est absente lors du vote ; 43 membres sont présents]

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 43 voix, l'ordre du jour tel que présenté.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025

Par courrier électronique du 22 octobre 2025, chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025.

Madame la Présidente remercie Madame Ho pour la rédaction de ce document et demande si un membre a une remarque à formuler.

Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote :

[Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl est absente lors du vote ; 43 membres sont présents]

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité des membres présents, soit par 43 voix, le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025, avec remerciements à son autrice.**

2. Présentation du plan financier 2026-2030 (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Au point 2, nous allons traiter du plan financier 2026-2030 et au point 3 le budget du compte de résultats. Il faut savoir que le plan financier a été réactualisé parallèlement à la réalisation du budget 2026 qui présente un déficit d'un peu plus de Fr. 4 mios sur un total de revenus d'environ Fr. 153 mios et ceci sans les imputations internes.

Bien entendu, ces chiffres ne nous font pas plaisir. Les chiffres sont difficiles, ils sont même têtus.

Pour éviter des redites et ne pas allonger la soirée, je laisserai Monsieur Wyssmueller, Responsable du dicastère Economie et Finances, en faire la présentation. Nous pourrions ainsi gagner du temps dans la soirée.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour cette introduction et passe la parole au responsable du dicastère Economie et Finances, **Monsieur Nicolas Wyssmueller**.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, Conseiller communal en charge des finances, présente le plan financier comme suit :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le plan financier a été réactualisé par rapport à l'année précédente. Le plan financier 2026-2030 sera un peu le même refrain que d'habitude. Il convient de rappeler que ce plan financier n'est pas soumis au vote. Il s'agit avant tout un outil d'information pour vous. Pour nous, c'est une forme de tableau de bord qui nous permet de voir de manière assez précise vers quoi nous allons aller.

A la page 2, vous constaterez une forte augmentation des investissements prévus pour la prochaine législature. Selon cette planification susceptible d'évoluer, les investissements se montent à Fr. 106 mios. Ils sont principalement dus au projet du stade et surtout aux nouvelles écoles. En revanche, une ligne figurant sous le premier tableau rappelle que, sur les années 2016-2024, nous avons investi uniquement Fr. 12 mios par année, ce qui est donc en dessous de la célèbre barre théorique et hypothétique des Fr. 15 mios. Sans les investissements des bâtiments scolaires, la moyenne serait même en deçà de cette norme.

Le constat dans le cadre du dernier budget de la législature c'est que c'est à nouveau le même refrain pour ce plan financier :

- Les EMS en Gruyère représentent environ + Fr. 2 mios à la charge de la Ville de Bulle dès 2030.
- Les CO, et non le 4^{ème} CO, c'est + Fr. 1,4 mio de charges dès 2027.
- Le Centre sportif régional, s'il se réalise en 2030, ce sera Fr. 1,8 mio.
- Et enfin, pour Mobul, il s'agit de + Fr. 299'000.00 en 2027 et + Fr. 1,5 mio encore dès 2029.

Vous voyez qu'on a ici uniquement des charges intercommunales qui viennent principalement péjorer le plan financier des prochaines années. Oui, Mesdames et Messieurs, la situation se détériore encore. C'est à nouveau le même refrain.

A la dernière page de ce plan financier figurent les taux d'imposition. Ils indiquent les niveaux qui seraient nécessaires pour pouvoir disposer d'un budget équilibré, notamment pour le budget de fonctionnement. Ces taux d'impôt varient entre 78,7 et 83,6 en fonction des années.

Cela montre à nouveau - et vous le constaterez également dans le budget - que notre indice de potentiel fiscal continue de se détériorer. Autrement dit, malgré une maîtrise assez absolue des charges du budget de fonctionnement, avec une attention portée à chaque ligne budgétaire, on constate que la fiscalité de notre Commune baisse. Elle n'est pas favorable, ce qui est aussi un peu normal en tant que ville-centre et au vu des tendances démographiques. Il serait nécessaire peut-être à l'avenir de revoir ce taux d'imposition.

En conclusion, à la lecture de ce plan financier, au-delà des investissements nécessaires, notamment pour les écoles et évidemment pour le stade - puisqu'on a fait le Musée pourquoi ne pas faire le stade, on l'a déjà répété souvent - ce sont surtout les dépenses au niveau régional qui apparaissent comme les plus flagrantes. J'espère que lors de la prochaine législature, l'ensemble des communes du district s'entendront sur ces charges liées intercommunales, sur ces charges liées régionales.

J'en ai terminé, Madame la Présidente. »

[19h44 Arrivée de Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl]

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour son intervention. La parole est maintenant à la **Commission financière**.

Au nom de la **Commission financière**, **Monsieur Yves Bosson, Président**, s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance du plan financier 2026-2030 présenté par le Conseil communal. Sans surprise, celui-ci confirme que la situation financière de la Commune demeure tendue, non seulement en raison du niveau important des investissements à réaliser dans les prochaines années, mais aussi, et surtout, en raison de l'évolution des charges, en particulier les charges liées. Les charges liées aux EMS, au Cycle d'orientation et au futur Centre sportif régional de la Gruyère exerceront une pression accrue sur le compte de fonctionnement dès 2027.

Les investissements planifiés, notamment pour les bâtiments scolaires, représentent plus de Fr. 106 mios sur la période 2026-2030. Ces infrastructures sont indispensables au développement de la commune, mais elles induisent des besoins structurels croissants ainsi qu'un décalage fiscal : les coûts générés par la croissance de la ville se matérialisent immédiatement, alors que les recettes fiscales supplémentaires n'apparaissent que progressivement. Ce phénomène contribue de manière significative aux déficits anticipés durant la période.

La Commission financière relève toutefois que l'arrivée de nouveaux habitants et de société d'envergure internationale constitue un potentiel fiscal indéniable. Toutefois, cette substance fiscale future reste difficile à estimer à ce stade, et son impact sur les recettes du fonctionnement ne pourra être mesuré qu'au fil des prochaines années. La prudence reste donc de mise dans l'interprétation des projections fiscales.

Les résultats du plan financier montrent des déficits récurrents de l'ordre de plusieurs millions par année tandis que l'endettement brut pourrait atteindre environ Fr. 289 mios en 2030.

L'existence de réserves encore disponibles permet actuellement d'absorber ces déficits à court terme, mais celles-ci ne sauraient constituer un instrument de gestion durable.

La Commission financière tient à rappeler que le plan financier reste un outil prospectif qui comporte une part importante d'incertitudes. Les projections présentées devront être confirmées par les résultats effectifs des prochains exercices, en particulier l'évolution des recettes fiscales réelles, encore difficile à anticiper dans un contexte à la fois marqué par l'arrivée de nouveaux contribuables et par une conjoncture économique incertaine.

Dans ce cadre, la question d'une éventuelle adaptation du taux d'imposition ne doit pas être écartée. Toutefois, elle ne pourra être envisagée que sur la base de données consolidées, permettant d'apprécier précisément l'évolution des charges structurelles, l'impact des investissements et la réalité des nouvelles ressources fiscales.

Enfin, la Commission financière souligne l'importance de poursuivre une priorisation rigoureuse des investissements et une maîtrise soutenue des charges, afin de ne pas péjorer la marge de manœuvre financière de la commune et d'accompagner son développement de manière durable.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour son intervention. Elle ouvre maintenant la discussion sur la présentation du plan financier, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

Les groupes PLR et PS ne souhaitant pas s'exprimer, elle cède la parole au groupe Le Centre/PVL.

Pour le **groupe Le Centre/PVL**, **Monsieur Baptiste Pasquier** intervient en son nom et celui de **Monsieur Maxime Pasquier** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Le groupe Le Centre/PVL a analysé le plan financier 2026-2030 et le budget du compte de résultats 2026 avec grand intérêt et beaucoup d'attention.

La planification financière 2026-2030, bien qu'estimative, car prenant en compte uniquement les éléments connus à ce jour, n'en reste pas moins préoccupante pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, avec des investissements planifiés à hauteur de Fr. 106 mios sur les cinq prochaines années, la situation est délicate. En effet, l'accroissement de la population bulloise implique des investissements pour la réalisation d'infrastructures essentielles, mais la situation financière de la Commune appelle à la prudence et à une limitation des dépenses.

Ensuite, jusqu'en 2030, la planification montre une augmentation des charges de fonctionnement de 13 %, alors que la progression des revenus n'est que de 11 % seulement. Les résultats présentent des déficits importants chaque année pour un total cumulé de – Fr. 37 mios sur la période.

Enfin, l'endettement augmente de Fr. 120 mios en cinq ans pour atteindre des niveaux stratosphériques.

La situation dressée par le Conseil communal n'est pas réjouissante. Toutefois, la plupart des investissements planifiés sont indispensables pour le bon développement de notre ville. Le groupe Le Centre/PVL a toujours prôné une priorisation des investissements, cependant, il a également toujours veillé à ne pas freiner le développement d'infrastructures liées au bien-être des habitants. Des économies devront être systématiquement recherchées sur chaque franc investi afin de limiter au maximum l'influence négative de cette période financièrement compliquée pour notre commune.

Notre groupe est conscient des difficultés financières à venir. Les revenus n'augmentent pas aussi vite que les charges et les effets induits, mais à retardement, de l'arrivée de nouveaux contribuables ne permettent pas de capitaliser tant et plus sur des recettes fiscales futures. Il n'empêche, les deltas présentés ces dernières années à la lecture des comptes tendent à atténuer légèrement nos craintes.

Si la répétition d'exercices déficitaires se confirme sur les prochains exercices, nous nous pencherons sur la possibilité d'une augmentation du taux d'imposition. Cette augmentation n'est pas désirée certes, mais elle ne doit pas devenir un tabou.

Concernant le budget du compte de résultats 2026, le déficit présenté de près de Fr. 4,2 mios peut inquiéter en l'état. En première lecture, il se montait même à Fr. 5,3 mios.

Le Conseil communal a donc gratté, gratté et gratté mais, comme cela a été expliqué à plusieurs reprises, l'augmentation des charges liées, les charges de personnel (pourtant contenues), les foyers etc. ne permettent pratiquement plus aucune marge de manœuvre.

Le groupe Le Centre/PVL tient à remercier le Conseil communal, le Département des finances et plus précisément Monsieur Uldry ainsi que les différents services de la Ville pour les efforts réalisés, de même que pour les explications claires et concises.

Nous n'interviendrons également plus sur le budget.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour son intervention. Le groupe Les Vert-e-s ne souhaitant pas s'exprimer, elle passe la parole au groupe UDC.

Au nom du **groupe UDC**, **Monsieur Jacques Rime** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers membres du Conseil,

Le groupe UDC a pris connaissance du plan financier 2026-2030 et le constat est clair. La situation financière de la Commune est tendue.

Les investissements prévus sont importants et s'accompagnent d'une hausse marquée des charges liées, notamment pour les EMS, le Cycle d'orientation et le futur Centre sportif régional qui exerceront une pression durable sur les comptes de fonctionnement. Cela se traduit par un endettement qui va bondir.

Dans ce contexte, le groupe UDC institue une fois de plus sur la vraie nécessité d'une priorisation rigoureuse des investissements et d'une maîtrise stricte des charges.

Je vous remercie. Nous ne reprendrons pas la parole sur le budget. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jacques Rime pour son intervention et demande si le Conseil communal souhaite répondre à l'une ou l'autre des interventions.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion sur le plan financier 2026-2030.

3. Présentation générale du budget 2026 (voir message en annexe)

Madame la Présidente propose de procéder dans un premier temps à la présentation et la discussion générale du budget 2026.

Ensuite, elle passera à l'examen de chaque investissement qui sera voté individuellement. Le Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget des investissements 2026.

Dans un second temps, **Madame la Présidente** suggère de procéder à l'examen du budget du compte de résultats par chapitre, puis de passer au vote de celui-ci dans sa globalité.

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

*« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
Je n'ai pas de commentaire pour l'ouverture de ce chapitre.
J'ai terminé Madame la Présidente. »*

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic et passe directement la parole au Responsable du dicastère Economie et Finances, **Monsieur Nicolas Wyssmueller**.

*« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Le budget 2026 présente un déficit de Fr. 4'160'060.00. L'année passée, ce déficit s'élevait à près de Fr. 5,2 mios. On voit ainsi, comme l'a dit Monsieur Pasquier, qu'après avoir « gratté, gratté et gratté » sur chaque ligne du budget, on arrive à un déficit de 2,6 % du total des revenus.
A la vue de ce déficit, on peut être inquiet, mais comparé à celui d'autres communes, on est finalement assez rassuré. Comme cela a été relayé dans la presse, de nombreuses communes doivent adapter leur coefficient d'impôt ; je crois que c'est un élément qui va être récurrent, cela va être à nouveau un refrain dans les années à venir.
Pour le budget 2026, le PAFE (Programme d'Assainissement des Finances de l'Etat) est passé par là, ce qui signifie que le budget a été établi conformément à la Loi sur le plan d'assainissement des finances de l'Etat. Il est possible que durant l'année 2026, ce budget subisse quelques changements ponctuels, notamment en lien avec l'évolution du budget de l'Etat.
Concernant notre budget bullois, on constate qu'au niveau du personnel, qui représente un centre de coûts important, il n'y a pas d'augmentation des charges, à l'exception de la création d'un poste supplémentaire au Service des curatelles qui était nécessaire depuis de nombreuses années. Nous n'avons également pas indexé les salaires. Nous avons toutefois quelques charges supplémentaires liées au personnel de l'accueil extrascolaire.
La grande difficulté ou problématique récurrente réside dans l'augmentation des charges liées qui s'élèvent à plus de Fr. 4 mios par rapport au budget de l'année précédente, soit 5,94 %. Cela explique un peu la problématique du budget de fonctionnement cette année. Néanmoins, je crois que l'exercice est finalement réussi.*

Concernant les investissements prévus pour 2026, le montant s'élève à Fr. 33 mios. Oui c'est beaucoup, Mesdames et Messieurs. Fr. 29 mios nets sont prévus mais, évidemment, sur ce montant vous avez déjà votés Fr. 25 mios. Vous avez d'ores et déjà donné votre accord pour ces crédits. Par ailleurs, certains investissements seront très probablement réalisés à une échéance ultérieure.

On constate une nouvelle fois, comme je l'ai déjà dit en introduction, que l'indice de potentiel fiscal a baissé. On a donc une progression des recettes qui est très faible et nous devenons une commune « pauvre » au sens de la loi puisque nous sommes bénéficiaires de la péréquation financière pour plus de Fr. 1 mio. Cette situation montre bien ici la faiblesse de notre fiscalité.

Je ne souhaitais pas faire beaucoup plus long, Madame la Présidente, mais puisqu'il s'agit de ma dernière intervention au sein de cet hémicycle, je me permets une brève parenthèse personnelle. Tout d'abord, je souhaite remercier l'ensemble des Conseillères et Conseillers généraux que j'ai eu l'occasion de côtoyer durant près de dix ans. Je vous remercie toutes et tous pour le travail accompli. J'y ai trouvé de très belles personnalités, noué de nombreuses amitiés, dans tous les partis politiques, et partagé de très bons moments, tant avec vous qu'avec mes collègues du Conseil communal.

Permettez-moi, pour terminer, d'adresser mes remerciements à mes parents, à mes deux sœurs ainsi qu'à ma compagne pour leur soutien indéfectible.

Vous remarquerez que j'ai dit à plusieurs reprises le terme « refrain ». Dès lors, si vous souhaitez changer de refrain, je vous informe que le dimanche 21 décembre 2025 à 17h00, le Chœur de May chantera à l'Eglise de Notre Dame de Compassion un concert de Noël. L'entrée est libre avec une collecte à la sortie. Je remercie Yann Guerchanik de bien noter cette information.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée. »

[Applaudissements]

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller pour les explications et publicité appréciées. Elle cède la parole à **Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

1. Introduction

La Commission financière a examiné le budget 2026 présenté par le Conseil communal. Celui-ci prévoit un déficit de Fr. 4'160'060.00 qui résulte de Fr. 157'075'410.00 charges et de Fr. 152'915'350.00 recettes.

Ce résultat s'inscrit dans une tendance déjà observée ces dernières années : la croissance des charges, en particulier des charges liées, continue de dépasser le rythme d'évolution des recettes.

Les charges liées augmentent de Fr. 3,96 mios (+ 5,94 %) par rapport au budget 2025. Leur poids, déjà très significatif dans la structure du budget communal, reflète principalement l'évolution démographique, les mécanismes cantonaux (notamment le PAFE pour 2026) et les contributions intercommunales dans les domaines sociaux, scolaires et médico-sociaux. Ces charges, largement imposées, représentent un facteur structurel limitant fortement la marge de manœuvre financière de la Commune.

Le budget 2026 se distingue toutefois du précédent par l'absence de modification des taux d'imposition et des taxes. La Commission financière relève positivement cette stabilité, dans un contexte où les réserves issues de MCH2, découlant de cash-flows très favorables ces années précédentes, constituent des ressources légitimement mobilisables. Ces réserves correspondent en partie à des investissements

autofinancés qui auraient autrement nécessité un recours à l'emprunt, et dont la constitution a permis d'éviter un endettement précoce.

La Commission financière adhère globalement au budget tel que présenté, tout en relevant plusieurs éléments nécessitant une attention particulière, à savoir :

- la croissance démographique soutenue, qui impose des investissements importants et immédiats, alors que les recettes fiscales correspondantes ne se matérialisent qu'avec un décalage significatif ;
- un programme d'investissements élevé, au-delà de la capacité d'autofinancement, dont certaines composantes devraient être différées pour respecter une logique de priorisation ;
- une pression croissante sur la dette, dans un contexte de taux d'intérêt normalisés, désormais plus élevés que la période exceptionnellement basse des années précédentes ; une évolution défavorable de ces taux demeure possible et se traduirait immédiatement par une augmentation des charges de fonctionnement ;
- un environnement économique où l'inflation tend à se normaliser, bien que certaines pressions sectorielles persistent, dans un cadre national et international encore incertain.

La Commission financière considère que le budget 2026 constitue une base réaliste et cohérente, tout en soulignant que l'évolution structurelle des finances communales appelle à poursuivre les efforts d'anticipation et de rigueur dans la planification financière.

2. Investissements

Le programme d'investissements présenté pour 2026 s'élève à Fr. 33,38 mios, un montant nettement supérieur à la limite indicative de Fr. 15 mios, maintes fois rappelée par la Commission financière au cours des exercices précédents.

Il reste élevé même si l'on ne considère pas les investissements nets de Fr. 4,7 mios pour l'eau qui sont sensés s'autofinancer par les taxes. Ce montant élevé reflète non seulement les objets soumis au vote du Conseil général, mais également des tranches de projets déjà votés, des investissements programmés de longue date et des projets structurants liés à la forte croissance démographique.

La Commission financière relève plusieurs éléments essentiels :

2.1. Dépassement de la capacité d'autofinancement

Les investissements prévus dans leur ensemble excèdent largement la capacité d'autofinancement de la Commune.

Cette situation n'est pas nouvelle, mais elle tend à s'accroître en raison :

- de la multiplication des investissements structurants (écoles, mobilité, infrastructures sportives, équipements publics) ;
- de la nécessité d'entretenir ou de renouveler des infrastructures existantes ;
- de l'effet cumulatif des projets déjà engagés.

Cette dynamique conduit inévitablement à une hausse de l'endettement.

2.2. Possibilité de décaler certaines composantes

La Commission financière considère néanmoins que tous les projets considérés ne présentent pas un degré d'urgence équivalent.

Certains investissements, bien que nécessaires à terme, pourraient être différés afin de :

- limiter la progression de la dette ;
- lisser les charges financières futures ;
- respecter davantage la capacité réelle d'autofinancement.

La Commission financière encourage donc le Conseil communal à renforcer la priorisation des projets, en fonction de critères clairs : caractère indispensable, impact sur la sécurité ou les prestations essentielles, délais légaux ou structurels, et capacité opérationnelle de mise en œuvre.

La Commission financière souhaite souligner l'importance d'un suivi régulier et structuré des principaux ratios d'endettement de la Commune, notamment dans un contexte où les investissements prévus excèdent régulièrement et fortement la capacité d'autofinancement. L'évolution de ces ratios constitue un indicateur essentiel de soutenabilité financière et permet d'apprécier à quel moment la situation pourrait atteindre un niveau jugé non acceptable, tant du point de vue financier que politique.

Un tel suivi facilite l'anticipation des conséquences à moyen terme, notamment :

- l'impact du service de la dette sur les charges de fonctionnement,
- la sensibilité accrue aux variations des taux d'intérêt,
- le risque d'un affaiblissement progressif des marges de manœuvre,
- la nécessité éventuelle, à terme, d'envisager une adaptation des taux d'imposition.

La Commission financière ne se prononce pas à ce stade sur cette dernière mesure, déjà évoquée précédemment et rappelée dans les conclusions de ce rapport, mais souligne que la surveillance proactive des ratios d'endettement constitue un outil important pour apprécier, en temps utile, le moment et les conditions dans lesquels une intervention fiscale pourrait être envisagée.

3. Budget de fonctionnement

Le budget des charges de fonctionnement 2026 s'élève à Fr. 157,1 mios hors imputations internes, en augmentation de Fr. 5,8 mios par rapport au budget 2025. Les recettes augmentent également et se montent à Fr. 152,9 mios, en augmentation de Fr. 8,4 mios par rapport au budget précédent. L'essentiel de la progression des charges provient des charges liées, mais une analyse détaillée par nature permet de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre.

Salaires sans les charges sociales

L'augmentation des charges de personnel de Fr. 450'700.00 au budget 2026 s'explique par Fr. 66'680.00 liés aux paliers et revalorisations, appliqués dès le 1^{er} septembre 2025 conformément aux annonces du Conseil d'Etat. Les Fr. 384'020.00 restants proviennent des mutations dans la majorité des secteurs mais surtout par les engagements dans certains services répondant à des besoins structurels identifiés, notamment à l'AES, en raison de l'augmentation de la demande et de l'octroi du statut de droit public à son personnel, ainsi qu'au service des curatelles, dont la charge de dossiers continue de croître de manière significative.

Dans ce contexte, la Commission financière considère que l'évolution des charges de personnel témoigne d'une gestion prudente, justifiée et maîtrisée.

Charges liées

Les charges liées augmentent de Fr. 3,96 mios (+ 5,94 %) en 2026, principalement en raison de hausses imposées par les mécanismes cantonaux et intercommunaux. Les progressions les plus marquées concernent les prestations complémentaires AVS (Fr. 1'315'700.00), les prestations complémentaires AI (Fr. 948'900.00), ainsi que les contributions aux institutions spécialisées (Fr. 216'000.00), aux écoles

spécialisées (Fr. 299'700.00), au service social (Fr. 271'000.00) et à la régionalisation des sports (Fr. 396'600.00).

Ces charges, directement influencées par la croissance démographique et largement incompressibles, réduisent de manière significative la marge de manœuvre financière de la Commune.

Amortissements

Les amortissements du patrimoine administratif atteignent Fr. 8,5 mios en 2026 et augmentent de Fr. 227'900.00 par rapport au budget précédent. Cette évolution découle de l'effet mécanique des investissements réalisés ces dernières années, qui entrent progressivement dans leur phase d'amortissement.

La Commission financière relève que cette hausse s'inscrit dans la logique comptable liée au niveau important d'investissements engagés et qu'elle devrait se poursuivre à mesure que de nouveaux projets seront mis en service.

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts diminuent de Fr. 275'500.00 dans le budget 2026, malgré la progression de l'endettement. Cette baisse s'explique par un taux moyen d'emprunt actuellement favorable, estimé à 1,00 % selon le Conseil communal, soit un niveau inférieur aux anticipations des exercices précédents. Ce contexte contribue ponctuellement à limiter l'impact financier de l'endettement.

La Commission financière souligne toutefois que cette diminution demeure conjoncturelle, et que toute évolution défavorable des taux d'intérêt se répercuterait immédiatement sur les charges de fonctionnement.

Impôts

Les revenus fiscaux du budget 2026 s'élèvent à Fr. 91,9 mios, en augmentation de Fr. 5,7 mios par rapport à l'exercice précédent. Cette progression résulte principalement de l'évolution naturelle des différentes catégories d'impôts, avec notamment :

- + Fr. 2'600'000.00 pour les impôts sur le revenu des personnes physiques,
- + Fr. 400'000.00 pour les impôts sur la fortune des personnes physiques,
- + Fr. 600'000.00 pour les impôts à la source,
- + Fr. 900'000.00 pour les impôts sur le bénéfice des personnes morales,
- + Fr. 500'000.00 pour les impôts sur le capital des personnes morales,
- + Fr. 300'000.00 pour la contribution immobilière,
- + Fr. 300'000.00 pour les impôts sur les gains immobiliers et plus-values.

La Commission financière relève également l'effet favorable provenant de la dégradation de l'indice de potentiel fiscal (IPF) de la Ville de Bulle, qui entraîne en 2026 des recettes supplémentaires de Fr. 1'127'500.00 au titre de la péréquation des ressources.

Dans l'ensemble, bien que les recettes fiscales soient en hausse, leur impact sur le résultat demeure insuffisant au regard de l'évolution structurelle des charges, en particulier des charges liées.

4. Considérations générales et conclusions

Le budget 2026 s'inscrit dans un contexte financier marqué par plusieurs tendances structurelles que la Commission financière considère comme déterminantes pour l'évolution future des finances

communales. La progression soutenue des charges liées, qui reflète à la fois la dynamique démographique et les mécanismes cantonaux ou intercommunaux, continue de réduire sensiblement la marge de manœuvre budgétaire. A cela s'ajoute un niveau d'investissements élevé, souvent indispensable pour accompagner la croissance de la Commune, mais qui dépasse la capacité d'autofinancement et entraîne une progression mécanique de l'endettement.

Dans ce cadre, la Commission financière souligne l'importance d'une priorisation stricte des investissements, en distinguant clairement les besoins essentiels à court terme des projets qui pourraient être différés. Le suivi régulier des ratios d'endettement apparaît également comme un outil indispensable pour évaluer la soutenabilité financière de la Commune et anticiper le moment où ces indicateurs pourraient atteindre des seuils moins acceptables, nécessitant alors des mesures supplémentaires.

La Commission financière relève par ailleurs le décalage structurel entre les coûts immédiats induits par la croissance démographique et les recettes fiscales correspondantes, qui ne se matérialisent qu'à moyen terme. Cette dissymétrie renforce la pression sur les finances communales dans la phase actuelle, et explique pourquoi les recettes fiscales, bien qu'en progression, ne suffisent pas à neutraliser l'effet des charges incompressibles.

Dans ce contexte, la Commission financière rappelle qu'une adaptation des taux d'imposition pourrait devenir nécessaire à moyen terme, si l'évolution structurelle des charges et de l'endettement devait se poursuivre et si les possibilités d'optimisation des charges de fonctionnement atteignaient leurs limites. Une telle mesure ne représente pas un tabou pour la Commission financière, mais elle ne s'impose pas immédiatement : elle doit être envisagée de manière réfléchie, transparente, et fondée sur une vision pluriannuelle consolidée des finances communales.

La Commission financière considère que le budget 2026 constitue une base réaliste et cohérente, et souligne l'importance de poursuivre les efforts d'anticipation et de rigueur dans la planification financière au regard des défis structurels identifiés. Elle réaffirme enfin son engagement à accompagner ce processus par une analyse objective et indépendante, dans le respect des rôles institutionnels de chacun.

Au nom de la Commission financière, je tiens à remercier les Conseillers communaux, Messieurs Jungo et Malacorda, pour leur disponibilité et la clarté de leurs explications lors de l'examen du budget 2026, ainsi que Madame Kolly, Secrétaire de la Commission financière, pour son engagement et son accompagnement tout au long de cet exercice. La Commission financière exprime également sa gratitude à Monsieur Uldry, dont la précision, la qualité des analyses et la disponibilité constante ont une nouvelle fois grandement facilité la compréhension des enjeux budgétaires et contribué à un travail serein, malgré un contexte parfois exigeant.

Je n'interviendrai en principe plus lors de l'étude de détail des dicastères.

La Commission financière, réunie en séance, a décidé à l'unanimité de préavisser favorablement l'entrée en matière du budget 2026.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour l'établissement et la présentation de ce rapport.

Elle ouvre la discussion générale. L'entrée en matière pour le budget est acquise de plein droit, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général. Elle s'enquiert d'une éventuelle demande de renvoi.

Tel n'étant pas le cas, elle passe la parole aux groupes dans l'ordre des forces politiques.

Au nom du **groupe PLR, Monsieur Jérémie Brunschwig** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Le groupe PLR a étudié avec attention le budget 2026. Celui-ci présente un écart négatif de Fr. 4,16 mios, résultant de charges de fonctionnement de Fr. 157,1 mios pour des recettes de Fr. 152,9 mios.

Nous remercions le Conseil communal d'avoir relevé le défi exigeant de la rigueur budgétaire. Il est en effet satisfaisant de constater que les charges n'augmentent « que » de Fr. 5,8 mios par rapport au budget précédent. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation de Fr. 3,96 mios des charges liées, lesquelles sont, pour une large part, imposées par des mécanismes régionaux. Ces charges restent toutefois, au moins partiellement, influençables par l'engagement et la représentation de nos élus au sein des associations intercommunales.

Nous espérons que le prochain Conseil communal saura identifier de nouvelles pistes d'économies afin de contenir cette évolution structurelle des charges.

Nous relevons également que la dotation en personnel a dû être sensiblement renforcée dans certains secteurs, notamment dans le domaine des curatelles, afin de répondre à des besoins structurels croissants. A ce titre, nous attendons du Conseil communal qu'il engage de nouvelles ressources avec la plus grande prudence.

A l'inverse, le budget présente également des éléments positifs, en particulier l'augmentation attendue des revenus fiscaux provenant tant des personnes physiques que des personnes morales. Cette évolution constitue un signal encourageant et témoigne du relatif dynamisme de notre économie régionale. Nous formons le vœu que cette tendance se confirme au cours des prochaines années et permette de dégager de meilleures perspectives financières.

Enfin, nous rappelons que le Conseil général refusait, il y a une année, une augmentation d'impôt. Force est de constater que nos homologues fribourgeois se trouvent aujourd'hui dans une situation guère plus enviable que la nôtre, malgré des ressources pourtant plus importantes. A cet égard, permettez-nous de rappeler cette citation bien connue de Jean-Jacques Rousseau : « Les besoins augmentent avec les moyens de les satisfaire. »

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jérémie Brunschwig pour son intervention et passe la parole au groupe PS.

Au nom du **groupe PS, Madame Carole Fritschi** intervient ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Comme cela était prévisible, le budget du compte de résultats 2026 annonce un déficit de Fr. 160'060.00. Et pourtant nous ne pouvons que relever les efforts très importants que tous les membres du Conseil communal ont consenti dans leurs domaines respectifs pour diminuer les charges. D'ailleurs, nous pourrions difficilement aller plus loin sans démanteler notre service public. Nous sommes en effet très inquiets pour la situation actuelle de la Ville de Bulle et pour l'avenir de ses services à la population, qui, elle, ne fait que croître. L'année dernière, nous avons tiré la sonnette d'alarme au sujet de la situation

dramatique du Service des curatelles. Nous constatons avec soulagement qu'un nouveau poste, au moins, va être ouvert dans ce domaine. Cependant d'autres services, en difficulté, ont adressé des demandes d'ouverture de postes que le Conseil communal a dû refuser. Que ferons-nous l'année prochaine ?

Couperons-nous dans les prestations, supprimerons-nous des acquis sociaux, diminuerons-nous les services à la population, péjorerons-nous fortement les conditions de travail, au point de voir partir les plus compétentes et compétents de nos employé·e·s (phénomène déjà constaté dans notre commune) ?

Aux charges communales, qui ne forment que le 8,8 % du budget de fonction, s'ajoutent les charges liées qui, elles aussi, ne vont que croître ces prochaines années. Pensons au 4^{ème} Cycle d'orientation ou au Centre sportif régional.

Le refus d'augmenter les impôts l'an dernier, comme le préconisait notre Conseil communal de majorité centre-droit, a vraiment été une décision lourde de conséquences négatives. Preuve en est l'indice du potentiel fiscal de la Commune qui continue de baisser. Nous ne voyons pas comment la Ville de Bulle va pouvoir continuer à se développer sans se poser la question de l'augmentation des recettes, dans la mesure où il est impossible de diminuer plus les charges sans provoquer de dégâts. Certes, l'arrivée de Rolex devrait améliorer les rentrées fiscales, toutefois, nous rappelons que, d'une part, il est actuellement impossible de calculer la part d'impôts qui sera versée par l'entreprise et que, d'autre part, les premières rentrées n'auront pas lieu avant 2029. Or, quatre années suffisent pour démanteler un service public. Par conséquent, attendre cette manne future est dangereux !

Au risque de nous répéter, nous devons être conséquents : on ne peut pas, d'un côté, promouvoir le développement économique, attirer les promoteurs immobiliers, de grandes entreprises comme Rolex et, de l'autre côté, arrêter le développement de la ville ! Bulle n'est pas une entreprise privée, mais une collectivité publique qui exerce des responsabilités beaucoup plus larges. N'oublions pas non plus que les travaux publics financés par la commune donnent du travail aux entreprises de la région et de la ville ; ils jouent donc un rôle dans l'économie locale.

En ce qui concerne la liste des crédits d'investissement, la prudence du Conseil communal est à relever. Les crédits demandés correspondent à de réels besoins. Evidemment, les demandes de crédits pour les trois futures écoles font dépasser la barre théorique des Fr. 15'000'000.00 qui a été fixée. Il est évident que nous devons être très attentifs aux investissements, suivre les projets avec une grande rigueur et effectuer toutes les économies possibles. Nous pouvons toutefois nous demander s'il est réaliste de garder une barre fixée il y a plus de 20 ans alors que notre population a doublé et continue de croître, tout comme ses besoins.

Pour conclure, notre groupe acceptera à l'unanimité le budget de fonctionnement et, au moins à la majorité, tous les investissements proposés.

Enfin, nos remerciements s'adressent en premier lieu à tous les membres du Conseil communal pour leur engagement, pour tous les efforts consentis et, bien sûr, à notre responsable des finances, Monsieur Nicolas Wyssmüller que nous profitons de remercier pour son engagement au Conseil communal ainsi qu'à Monsieur Christophe Uldry et à son équipe, qui n'ont pas la tâche facile, pour la rigueur du travail effectué.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Fritschi pour son intervention. Le groupe Le Centre/PVL ne souhaitant pas s'exprimer, elle passe la parole au groupe Les Vert·e·s.

Au nom du **groupe Les Vert-e-s**, **Monsieur Marc Magnin** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux et communaux,

Il y a une année, le groupe Les Vert-e-s, conjointement avec le groupe socialiste, avait soutenu une augmentation des impôts pour 2025. Cette proposition n'avait pas recueilli la majorité. Douze mois plus tard, au moment d'examiner le budget 2026, notre groupe exprime sa surprise et sa déception de constater qu'aucun ajustement des taux d'imposition n'est proposé, alors même que le déficit dépasse désormais Fr. 4 mios. Ce déficit devra être financé par l'endettement, dont les intérêts seront supportés par les contribuables.

Au regard de la situation financière documentée et des projections à moyen et long terme, il ne nous paraît pas responsable de poursuivre dans cette voie. Comme le rappelait le Conseil communal dans son propre message, l'autofinancement demeurera négatif, la dette continuera de croître, et la Commune devra absorber les coûts croissants liés à la démographie, aux infrastructures indispensables, aux prestations sociales, culturelles et environnementales, ainsi qu'aux décisions fiscales cantonales des dernières années. Renoncer à agir aujourd'hui, c'est reporter une décision inévitable et alourdir la charge des générations futures.

Dans ce contexte, le groupe Les Vert-e-s souhaiterait obtenir des précisions quant aux raisons qui ont conduit le Conseil communal à ne pas proposer d'augmentation d'impôt pour 2026, alors même que plusieurs indicateurs financiers convergent pour souligner l'urgence d'une action. Il est vrai qu'une telle mesure peut paraître impopulaire à la veille d'une année électorale. Toutefois, notre responsabilité d'élus et d'élus consiste précisément à assumer des choix courageux et cohérents, indépendamment du calendrier politique.

Par ce commentaire, le groupe Les Vert-e-s souhaite ouvrir un débat transparent sur les enjeux fiscaux qui divisent cette assemblée. Ainsi, nous encourageons la population et les médias à interroger l'ensemble des partis qui se prépareront à faire campagne pour la prochaine législature, afin qu'ils clarifient leur position sur la politique fiscale communale et sur les moyens nécessaires pour garantir une gestion durable de nos finances publiques.

Pour conclure, notre groupe soutiendra majoritairement les investissements présentés lors de cette séance ainsi que le budget 2026. Nous ne reprendrons plus la parole pour le budget 2026.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Marc Magnin pour son intervention. Le groupe UDC ne souhaitant pas prendre la parole, elle demande si le Conseil communal souhaite répondre à l'une ou l'autre des interventions.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur Nicolas Wyssmueller** s'exprime ainsi :

« Merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs,

Je me permets d'intervenir car j'ai la réponse à la question de Monsieur Magnin.

Si aucune adaptation des taux d'imposition n'a été reproposée, c'est parce qu'au début juillet 2025, une première séance a eu lieu avec la Commission financière afin de lui présenter le processus budgétaire avec tous les documents y relatifs.

A la fin août, la Commission financière a de nouveau été invitée pour une présentation et une lecture détaillée du budget. A l'issue de cette séance, la Commission financière a émis dans son rapport un préavis négatif quant à une proposition de hausse des taux d'imposition.

Nous avons encore rencontré une délégation de la Commission financière après la deuxième lecture budgétaire. Cette dernière nous a montré de manière assez claire qu'elle ne soutiendrait pas une augmentation des taux d'imposition.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Wyssmueller pour ce complément. Constatant que la parole n'est plus demandée, elle clôt la discussion sur la présentation générale du budget.

3.1. Budget des investissements (crédits d'engagement)

3.1.1. Crédit pour l'étude et la réalisation des installations techniques de la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Estelle Zermatten**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chères et Chers collègues, Je vous présente un crédit qui porte sur la salle dans laquelle nous sommes aujourd'hui, afin de pouvoir investir dans de nouvelles installations techniques, mais aussi refaire une partie du sol de la scène qui est aujourd'hui instable et qui ne permet pas d'accueillir certaines manifestations.

Comme vous le savez, cette salle est beaucoup utilisée par différents utilisateurs et il est important de pouvoir mettre à disposition du matériel de sonorisation, des luminaires, des écrans de projection dignes de ce nom. Nous vous demandons aujourd'hui un crédit pour l'étude et l'acquisition de tous ces éléments techniques de Fr. 225'000.00.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Madame Estelle Zermatten pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit portant sur l'étude et la réalisation des installations techniques destinées à développer et garantir une utilisation polyvalente de la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle.

Très sollicitée par des publics variés, cette salle nécessite des adaptations techniques permettant tant l'accueil de spectacles contemporains que l'amélioration de la sécurité liée au sol de la scène.

Compte tenu des besoins avérés de réaliser cet investissement, la Commission financière préavis favorablement, à la majorité des membres présents, le crédit de Fr. 225'000.00 sollicité par le Conseil communal pour l'étude et la réalisation des installations techniques de la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle.

J'en ai terminé, Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 225'000.00 pour l'étude et la réalisation des installations techniques de la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle.**

3.1.2. Crédit pour la réalisation d'un concours et d'études relatifs à la construction d'une école primaire et enfantine et d'une salle de gymnastique dans le quartier du PAD 45 « Le Ferrage II » (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur David Seydoux, Vice-Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Pour les trois prochains objets (les points 3.1.2 - 3.1.3 - 3.1.4), je me permets une brève introduction et ne reviendrai pas en détail sur chacun d'eux, à l'exception du troisième, pour lequel ma collègue Madame Estelle Zermatten apportera des précisions complémentaires.

La nécessité de ces trois crédits d'étude et de concours repose sur les différentes études démographiques Wanders réalisées en 2007 et actualisées en 2012, 2018 et pour la plus récente en 2023, ainsi que sur les études de localisation menées par Tribu Architecture en 2012 et actualisées en 2015, lesquelles identifiaient déjà les futures implantations scolaires sur les sites du Ferrage, de la Pâla et du Terraillet.

Avec les trois crédits qui vous sont demandés ce soir, nous arrivons ainsi à l'aboutissement d'une planification prévue de longue date, qui permettra un quadrillage idéal de la ville en matière de construction scolaire.

A terme, ces trois écoles devront permettre d'absorber la croissance démographique des futurs quartiers en développement, soit environ :

- *1'000 habitants pour le Ferrage,*
- *1'500 habitants pour la Pâla,*
- *2'600 à 2'900 habitants pour le Terraillet.*

Elles permettront également de remplacer les classes du bâtiment de la Vudalla sur le site de la Condémine, qui ne répondent plus aux normes actuelles en matière de surfaces, ainsi que certaines structures dites provisoires des sites de Dardens et du Château-d'en-bas 33.

Enfin, il est important de relever une bonne nouvelle : la Commission cantonale des constructions scolaires s'est d'ores et déjà prononcée positivement quant à l'octroi de subventions pour ces trois futures écoles, à hauteur de :

- *Fr. 1'960'292.00 pour la Pâla,*
- *Fr. 1'960'292.00 pour le Terraillet,*
- *Fr. 814'732.00 pour le Ferrage,*

Ceci est basé sur le programme provisoire des locaux et sous réserve de la validation future par le Conseil d'Etat.

Je vous remercie de votre attention et me tiens à disposition pour toute question. »

Madame la Présidente remercie Monsieur David Seydoux pour son intervention. Elle passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Comme chacun le sait, l'augmentation continue de la population bulloise exerce une pression importante sur les écoles primaires. A ce jour, une seule salle de classe demeure disponible dans l'ensemble des bâtiments scolaires communaux. Les sept salles qui ouvriront sur le site de la Perreire à La Tour-de-Trême en 2026 permettront de répondre aux besoins jusqu'en 2030, mais pas au-delà.

Par ailleurs, trois nouveaux quartiers sont en cours de développement. C'est pourquoi le Conseil communal soumet trois projets d'écoles primaires destinées à ces futurs secteurs, leur dimensionnement ayant été établi sur la base des besoins déterminés dans la 4^{ème} étude démographique réalisée en 2023.

Le premier projet sur lequel la Commission financière doit se prononcer concerne l'école prévue dans le futur quartier du Ferrage. Il comprend deux bâtiments offrant notamment huit salles de classe ainsi qu'une salle de gymnastique. Les membres de la Commission financière reconnaissent la nécessité de construire cette école, tout comme les deux autres projets qui seront présentés ultérieurement dans l'ordre du jour. Ils tiennent toutefois à rappeler que le principe de sobriété doit être clairement posé dès le lancement du concours d'architecture : il s'agit de réaliser des bâtiments de qualité et fonctionnels, sans recherche de luxe. La Commission de bâtisse qui sera mise en place devra suivre le projet avec une grande rigueur et veiller strictement au respect des montants fixés.

Au vu de ces éléments, et tout en tenant compte des remarques formulées, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité des membres présents, la demande de crédit de Fr. 1'361'000.00 destinée à financer le concours et les études relatives à la construction d'une école primaire et enfantine ainsi que d'une salle de gymnastique dans le quartier du PAD 45 « Le Ferrage II ».

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL**, **Madame Thérèse Anatrà-Luchinger** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Cher·ères·s collègues,

Je n'interviendrai qu'une seule fois pour les trois demandes de crédits d'études qui nous sont soumises concernant des crédits d'étude et de concours pour les futures écoles de Ferrage, de la Pâla et du Terraillet.

Notre groupe reconnaît l'importance stratégique de ces projets face à la croissance démographique de notre commune. La construction d'écoles n'est pas un luxe, mais une nécessité.

Toutefois, cette nécessité doit s'accompagner d'une gestion rigoureuse, d'une vision réaliste et d'une maîtrise responsable des deniers publics.

Nos projets doivent être pensés avec sobriété, tant dans leur conception architecturale que dans leur empreinte financière. Nous attendons des concours qu'ils aboutissent à des écoles fonctionnelles, adaptées aux besoins réels, mais financièrement supportables, dans un contexte où les ressources publiques deviennent plus tendues.

La marge de $\pm 25\%$ autour des estimations financières ne doit en aucun cas devenir une escalade vers l'explosion des coûts. Pour nous, cette marge doit être envisagée à partir du bas : a minima un -25% comme objectif, et non un $+25\%$ comme fatalité. Nous comptons sur l'Exécutif pour veiller à ce que les projets demeurent continuellement maîtrisés et réévalués afin de rester dans une enveloppe réaliste.

Nous ne pouvons pas non plus ignorer l'incertitude actuelle liée au PAFE - le Plan d'assainissement des finances de l'Etat de Fribourg - aujourd'hui soumis à référendum. Si ce PAFE entre en vigueur, il supprimera la participation cantonale aux constructions d'écoles primaires et enfantines. A ce sujet, je suis donc effectivement surprise d'entendre que la Commission cantonale des constructions scolaires s'est déjà prononcée. Autrement dit, ce que nous planifions aujourd'hui pourrait, demain, peser entièrement sur les finances communales. Cela renforce notre appel à la prudence et à la sobriété dans les choix qui seront faits dès la phase de concours.

Par ailleurs, les dernières projections de l'Office fédéral de la statistique indiquent une baisse attendue du nombre d'élèves au primaire dès 2027, pouvant atteindre -7% d'ici 2035 sur l'ensemble de la Suisse et qui pourrait de ce fait aussi impacter notre Commune. Ce paramètre démographique doit impérativement être intégré dans la planification. Construire des écoles, oui, mais adapter leur dimensionnement aux besoins réels anticipés. Et prévoir une forme de « réversibilité » des espaces, afin que les locaux puissent, le cas échéant, être modulables si le nombre de classes devant, à l'avenir, être inférieur aux besoins effectifs.

Enfin, nous souhaitons également que les concours et étude intègrent pleinement les besoins en accueil extrascolaire (AES) sur chacun de ces sites. Il est essentiel que les écoles futures soient conçues de manière cohérente avec les besoins en matière d'encadrement parascolaire, besoins qui, comme vous le savez, sont en forte croissance.

Ce point fait d'ailleurs écho au postulat pour une planification AES que notre groupe a déposé et dont la transmission sera votée au point 9 de l'ordre du jour. Les projets scolaires doivent être pensés globalement, afin d'éviter de devoir trouver des solutions provisoires ou pire de refuser des demandes, faute d'avoir anticipé l'AES.

En définitive, nous attendons que les jurys des concours accordent une priorité claire aux critères suivants : le prix, la fonctionnalité, la facilité d'exploitation et d'entretien, plutôt qu'à des ambitions architecturales coûteuses.

Pour toutes ces raisons, notre groupe soutient l'ouverture des crédits d'études et de concours, car il est indispensable d'avancer. Mais nous le faisons avec une exigence claire : l'intérêt public doit primer et cela passe par des bâtiments durables, sobres et maîtrisés financièrement, tant pour la commune que pour ses contribuables.

Nous serons attentifs à chaque étape pour que ces principes guident véritablement la suite du processus. Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Thérèse Anatrà-Luchinger pour cette intervention. Elle demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Intervention du **groupe UDC, Monsieur Christian Waeber** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Le Conseil général est amené, aujourd'hui, à se prononcer sur les crédits pour la réalisation des concours et des études, relatifs à la construction d'écoles primaires et enfantines, dans les quartiers « Le Ferrage II », « La Pâla » et « Le Terraillet », ainsi que plusieurs salles de gymnastique.

Dès lors qu'il s'agit d'infrastructures prioritaires et nécessaires au vu de l'évolution démographique de notre commune, le groupe UDC Bulle La-Tour-de-Trême votera, bien évidemment, les trois crédits en question.

Toutefois, notre groupe ne peut s'empêcher de constater l'apparente absence d'économies d'échelle dans l'ensemble de ce processus, notamment sur les montants relatifs aux études et aux concours nécessaires.

Notre groupe constate, également, que les coûts de réalisation des infrastructures en question semblent très élevés, près de Fr. 100'000'000.00, en comparaison avec des réalisations similaires récentes dans des communes pas si lointaines de notre ville, par exemple la nouvelle école primaire de Corbières, qui a coûté Fr. 7'200'000.00 d'après la presse locale, certes sans salle de gymnastique.

Ainsi et au vu de la situation financière de notre Commune, le groupe UDC Bulle La Tour-de-Trême demande au Conseil communal de mettre tout en œuvre pour maximiser, là où c'est possible, les économies d'échelle et de s'inspirer, d'un point de vue économique, des réalisations réussies des communes avoisinantes.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Christian Waeber pour cette intervention. Elle demande si la parole est encore souhaitée.

Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 1'361'000.00 pour la réalisation d'un concours et d'études relatifs à la construction d'une école primaire et enfantine et d'une salle de gymnastique dans le quartier du PAD 45 « Le Ferrage II ».**

3.1.3. Crédit pour la réalisation de concours et d'études relatifs à la construction d'une école primaire et enfantine et de trois salles de gymnastique dans le quartier du PAD 43 « La Pâla » (voir message en annexe)

Madame la Présidente a pris note que Monsieur David Seydoux, Vice-Syndic, ne reprendra pas la parole pour ce point.

Elle passe donc directement la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le deuxième projet d'école présenté ce soir concerne le futur quartier de La Pâla. Il prévoit la réalisation de vingt-quatre salles de classe ainsi que de trois salles de gymnastique. Comme pour le projet précédent, la Commission financière rappelle qu'il s'agit d'un investissement nécessaire afin de répondre à l'évolution démographique de la commune.

La Commission financière tient toutefois à réitérer l'importance des principes de sobriété, de maîtrise rigoureuse du projet et de respect strict des coûts. Elle souligne également le rôle déterminant que jouera la Commission de bâtisse, à laquelle la Commission financière participe, dans le suivi de ce dossier. Pour un projet d'une telle envergure financière, cette instance devra exercer une vigilance accrue afin d'assurer la parfaite tenue du budget et l'adéquation des choix architecturaux avec les objectifs fixés.

Dans ce cadre, et tout en rappelant les exigences mentionnées ci-dessus, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité des membres présents, la demande de crédit de Fr. 3'547'000.00 pour la réalisation de concours et des études relatives à la construction d'une école primaire et enfantine ainsi que de trois salles de gymnastique dans le quartier du PAD 43 « La Pâla ».

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 3'547'000.00 pour la réalisation de concours et d'études relatifs à la construction d'une école primaire et enfantine et de trois salles de gymnastique dans le quartier du PAD 43 « La Pâla ».**

3.1.4. Crédit d'étude pour l'élaboration de concours d'études pour la construction d'une école primaire et enfantine et pour les infrastructures communales connexes dans le quartier du PAD 36 « Le Terraillet » (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Estelle Zermatten**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

*« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chers collègues,
Comme énoncé par mon collègue Monsieur Seydoux, je ne vais pas revenir sur l'école, mais plutôt sur les éléments qui lient les différents propriétaires entre eux liés à la convention de mise en œuvre.*

Afin d'anticiper et de pouvoir réaliser ce quartier avec une vue d'ensemble, une convention lie tous les propriétaires. Cette convention a notamment pour but d'étudier l'aménagement des espaces communs, la réalisation des infrastructures, la réalisation des mesures d'assainissement du bruit routier, la réalisation d'un parking commun, et le principe de développement des projets par mandats d'étude parallèles. Dès lors, le présent crédit porte aussi sur toutes ces études.

J'aimerais rappeler que les montants seront répartis entre les propriétaires au prorata des surfaces de plancher constructibles, des périmètres d'évolution des constructions, et ceci pour toutes les études.

Petite spécificité aussi, on retrouve un mandat d'étude parallèle pour l'aire de rue publique paysagère ainsi que pour l'aire de parc.

Le calendrier que vous retrouvez dans le message a pour but d'avancer et de revenir vers vous en 2028 pour un crédit de réalisation pour l'école, le parking commun et les espaces communs.

Je souhaite apporter une petite précision sur le crédit demandé de Fr. 4'655'000.00. Une fois la déduction faite de tout ce que les autres propriétaires devront payer, comme expliqué au prorata des surfaces de plancher, la Ville de Bulle aura donc à payer un montant net estimé à Fr. 3'482'000.00.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Madame Estelle Zermatten pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit d'étude relative à la construction d'une école enfantine et primaire de 24 classes ainsi que de trois salles de gymnastique dans le futur quartier du PAD 36 « Le Terraillet ». Ce nouveau secteur, qui pourrait accueillir entre 2'600 et 2'900 habitants à terme, nécessite des infrastructures scolaires adaptées pour répondre à la dynamique démographique importante relevée dans la région. L'implantation projetée, intégrée dans l'aire de parc du quartier, vise par ailleurs à optimiser l'accessibilité pour les élèves tout en limitant les déplacements motorisés.

Le crédit présenté englobe l'élaboration d'un concours selon la norme SIA 143, les études liées à l'école et aux infrastructures connexes, ainsi que celles portant sur le parking visiteurs commun, les espaces communs, les aménagements paysagers et la mise en séparatif des réseaux. L'ensemble représente un montant total de Fr. 4'655'000.00.

La Commission financière souligne que ce projet bénéficie de participations financières substantielles de tiers, notamment dans le cadre des aménagements communs du PAD 36, ce qui permet de réduire de manière significative la charge assumée directement par la Commune. Ces apports extérieurs constituent un élément déterminant pour envisager la poursuite du projet dans un cadre financier maîtrisé.

La Commission financière relève qu'un projet d'une telle ampleur nécessite une gouvernance particulièrement attentive. Dans ce cadre, la Commission de bâtisse, à laquelle la Commission financière est associée, occupe une place centrale. Elle sera en effet appelée à accompagner de près le développement du projet, à en suivre méthodiquement les différentes étapes et à veiller à la bonne maîtrise des coûts. Pour un investissement futur de cette importance, le travail de cette commission constitue un levier essentiel pour garantir une évolution cohérente du projet, tant durant la phase de concours que lors de l'élaboration de l'avant-projet, ainsi que pendant la construction, période où des surcoûts peuvent fréquemment apparaître et doivent être anticipés et contrôlés avec une vigilance accrue.

Compte tenu de ces éléments précités, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité des membres présents, la demande de crédit de Fr. 4'655'000.00 pour le PAD 36 « Le Terraillet » pour :

- L'élaboration d'un concours et des études pour la réalisation d'une école enfantine et primaire de 24 classes, des locaux connexes ainsi que de trois salles de gymnastique,
- Les études des espaces-communs, des infrastructures et de l'assainissement du bruit routier (plan d'infrastructure de mobilité (PIM) - plan d'équipement de détail (PED),
- Les études du parking visiteurs commun et du parking provisoire,
- Les mandats d'étude parallèles (MEP) de l'aire de rue publique paysagère et de l'aire de parc, dont il convient de déduire les participations de tiers relatives aux contributions des autres propriétaires à hauteur de 86,23 %, soit un montant de Fr. 1'172'586.75, pour :
 - Les études des espaces communs, des infrastructures et de l'assainissement du bruit routier (plan d'infrastructure de mobilité (PIM) - plan d'équipement de détail (PED),
 - Les études du parking visiteurs commun et du parking provisoire,
 - Les études des mandats d'étude parallèles (MEP) de l'aire de rue publique paysagère et de l'aire de parc.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix, pour le PAD 36 « Le Terraillet », l'octroi d'un crédit de Fr. 4'655'000.00, comprenant :**

- **L'élaboration d'un concours et des études pour la réalisation d'une école enfantine et primaire de 24 classes, des locaux connexes ainsi que de trois salles de gymnastique ;**
- **Les études des espaces communs, des infrastructures et de l'assainissement du bruit routier (plan d'infrastructure de mobilité (PIM) - plan d'équipement de détail (PED) ;**
- **Les études du parking visiteurs commun et du parking provisoire ;**
- **Les mandats d'étude parallèles (MEP) de l'aire de rue publique paysagère et de l'aire de parc, dont il convient de déduire les participations de tiers relatives aux contributions des autres propriétaires à hauteur de 86,23 %, soit un montant de Fr. 1'172'586.75, pour :**
 - **Les études des espaces communs, des infrastructures et de l'assainissement du bruit routier (plan d'infrastructure de mobilité (PIM) - plan d'équipement de détail (PED) ;**
 - **Les études du parking visiteurs commun et du parking provisoire ;**
 - **Les études des mandats d'étude parallèles (MEP) de l'aire de rue publique paysagère et de l'aire de parc.**

3.1.5. Crédit pour la création de la place de jeux de la crèche « Les Lutins » (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Estelle Zermatten**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chères et Chers collègues, Effectivement la crèche des lutins est située sur une parcelle privée communale, au rez-de-chaussée du bâtiment « Erable » qui se situe sur le site de la Condémine. Etant donné que cette crèche n'a pas de place de jeux dédiée spécifiquement aux enfants en bas âge et présente différents problèmes liés à la sécurité, notamment en raison de la proximité de la route, le risque de perte d'un enfant, étant donné qu'elle n'est pas fermée, que le revêtement au sol n'est pas adapté, la crèche est revenue vers nous plusieurs fois en nous demandant de créer une place de jeux spécifique.

Nous vous soumettons le crédit pour la réalisation de cette place de jeux, étant entendu la condition convenue avec la crèche, à savoir que cette place de jeux puisse être utilisée par des usagers extérieurs lorsque la crèche n'est pas ouverte ou ne l'utilise pas.

De plus, une participation financière de Fr. 100'000.00 sera versée par la crèche des Lutins. Dès lors, par rapport au crédit qui est demandé de Fr. 185'000.00, la dépense nette de la Commune sera de Fr. 85'000.00.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Madame Estelle Zermatten pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit relative à la création d'une place de jeux sécurisée et adaptée aux jeunes enfants fréquentant la crèche « Les Lutins ».

Implantée sur une parcelle communale privée, cette nouvelle aire de jeux offrira un environnement favorable au développement des enfants accueillis par la crèche et restera accessible au public en dehors des heures d'ouverture de l'institution.

La Commission financière relève et salue la participation financière de la crèche « Les Lutins » à hauteur de Fr. 100'000.00.

A cet effet, la Commission financière préavise favorablement, à la majorité des membres présents, la demande de crédit du Conseil communal de Fr. 185'000.00 TTC afin de créer la place de jeux de la crèche « Les Lutins ». Une participation de Fr. 100'000.00 TTC provenant de la Crèche-Nursery « Les Lutins » est confirmée.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle demande si la parole est demandée sur cet objet.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

[Monsieur Yvan Girard est absent lors du vote ; 43 membres sont présents]

✍ **Au vote, le Conseil général accepte, par 40 oui, 3 non et 0 abstention, l'octroi d'un crédit de Fr. 185'000.00 TTC afin de créer la place de jeux de la crèche « Les Lutins ». Une participation de Fr. 100'000.00 TTC provenant de la Crèche-Nursery « Les Lutins » est confirmée.**

3.1.6. Crédit pour la refonte du site internet bulle.ch (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Wyssmueller**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Globalement, la demande est simple : nous avons besoin d'un crédit de Fr. 70'000.00 pour la refonte du site internet de la Ville de Bulle. Cette démarche vise à améliorer l'expérience des citoyens, à optimiser les services communaux, à valoriser l'image et l'attractivité de la ville par cette porte virtuelle, ainsi qu'à garantir la cohérence avec les projets digitaux cantonaux.

Il est vrai que notre site internet mériterait aujourd'hui un puissant rafraîchissement pour être plus convivial et plus facile à visiter, malgré les environ 330'000 visites par année sur le site.

Pour ces raisons, nous vous recommandons d'accepter l'octroi de ce crédit.

Merci, Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Wyssmueller pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le projet de refonte du site bulle.ch constitue, aux yeux de la Commission financière, un investissement stratégique pour moderniser la communication de la Ville et renforcer la qualité des services offerts à la population. Dans un contexte de croissance démographique et d'exigences accrues en matière d'accessibilité et de services en ligne, la création d'une plateforme plus performante, plus intuitive et mieux alignée sur les standards numériques actuels apparaît indispensable.

La Commission souligne également que cette démarche s'inscrit dans la dynamique de transformation digitale portée à l'échelle cantonale, contribuant à améliorer l'efficacité administrative et à valoriser l'image de la Ville.

En conclusion, la Commission financière préavis favorablement, à l'unanimité des membres présents, l'octroi du crédit de Fr. 70'000.00, demandé par le Conseil communal, pour la refonte du site internet bulle.ch.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

👉 Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 70'000.00 pour la refonte du site internet bulle.ch.

3.1.7. Crédit d'étude relatif à la rénovation du stade de Bouleyres – Phase A – Vestiaires (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Estelle Zermatten**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chers collègues,*
En 2023, vous nous avez renvoyé la copie en demandant de dissocier les crédits d'étude et de voir si des économies pouvaient avoir lieu. En 2024, nous avons donc travaillé avec les utilisateurs afin de voir si leurs besoins pouvaient être diminués, ceci dans le but de faire des économies.
Nous avons également effectué des sondages géotechniques, ainsi que travaillé sur une estimation de l'ensemble du projet par CFC.

Résultats de ce travail :

Les utilisateurs n'ont pas fait de propositions permettant de diminuer les coûts. Les sondages géotechniques ont confirmé que le sol, dans cette zone, était, excusez-moi l'expression, pourri. Et donc, pour la réalisation de ces vestiaires, des éléments techniques, comme des micros pieux, devraient être réalisés, ceci indépendamment de la matérialité (bois, béton, métal) de ces 18 vestiaires.

Le crédit qui vous est donc proposé ce soir porte sur une seule phase, comme demandé, soit la phase A – étude pour la réalisation de 18 vestiaires.

Autour de ces 18 vestiaires, il y a aussi d'autres éléments qui viennent se greffer. Comme les travaux préparatoires, un nouvel éclairage pour le terrain 2, ainsi qu'une réfection partielle des surfaces piétonnes, les accès, et les surfaces végétalisées.

Pour répondre à certains qui ont fait un rapide calcul, ce n'est pas Fr. 8'000'000.00 pour 18 vestiaires mais, comme expliqué à la Commission financière et à la Commission d'aménagement, l'estimation de la construction de ces 18 vestiaires est de Fr. 5'000'000.00.

J'aimerais rappeler et insister que ce projet découle d'un concours d'architecture auquel ont participé des membres de l'Exécutif, du Législatif, des utilisateurs, et des professionnels.

Ce projet a été choisi à l'unanimité, notamment car l'emplacement central de ces vestiaires a été jugé pertinent et optimal.

Lors de ce concours, le Conseil communal n'avait pas donné d'information quant à une volonté spécifique d'emplacement. Aujourd'hui, si ce projet passe à la trappe - ce qui, je l'espère, ne sera pas le cas - il ne sera pas possible pour la nouvelle équipe en place de revenir vers vous, en 2026, avec un crédit de réalisation par le biais d'une entreprise générale, par exemple. Car, je vous le rappelle, cette idée émane d'un concours, et donc, les lauréats pourraient se retourner contre la Commune, en stipulant que nous leur avons piqué cette idée d'emplacement.

Le Conseil communal s'engage à trouver des économies, comme mentionné dans le message et ainsi que présenté à la Commission financière et la Commission d'aménagement.

Pour pouvoir concrétiser ces économies, il nous faut maintenant pouvoir travailler avec les architectes, les ingénieurs et autres spécialistes. Pour travailler avec ces gens, nous avons besoin de financement.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, ce soir, nous devons aller de l'avant, droit au but, sans tactes, et sans carton rouge, afin de pouvoir concrétiser ce projet et offrir une infrastructure adaptée à cette zone sportive, qui enregistre toujours plus de demandes.

Je profite pour remercier tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices du Service des bâtiments et du Service de l'aménagement pour l'énorme travail effectué tout au long de l'année.

J'ai terminé, Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Madame Estelle Zermatten pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En décembre 2023, le Conseil communal avait sollicité un crédit d'étude de Fr. 2,205 mios pour la rénovation du stade de Bouleyres, dont le coût de construction était alors estimé à Fr. 33,5 mios.

La Commission financière avait préavisé négativement cette demande, jugeant tout à fait inconcevable d'investir un montant de Fr. 2'205'000.00 dans un crédit d'étude qui débouchera de toute façon sur un crédit de construction aussi élevé.

Aujourd'hui, le Conseil communal présente une nouvelle demande portant sur un crédit d'étude de Fr. 800'000.00 pour la rénovation des vestiaires, dont la réalisation est estimée à Fr. 8 mios $\pm$ 15 %. Bien que le montant sollicité soit inférieur, il ne s'agit en réalité que d'une fragmentation du projet présenté en 2023, sans amélioration substantielle. L'investissement proposé demeure, pour la Commission financière, tout aussi inconcevable au vu de la situation financière actuelle de la Commune. En effet, envisager la construction de vestiaires pour Fr. 8 mios apparaît disproportionné, surtout lorsqu'on compare ce montant à d'autres projets récemment menés dans notre ville.

Les économies potentielles identifiées atteignent seulement Fr. 535'000.00, ce qui est jugé insuffisant pour justifier l'entrée en matière sur un crédit d'étude qui présente un risque élevé de déboucher sur un crédit de construction dépassant Fr. 7 mios, malgré l'engagement du Conseil communal à rechercher activement des réductions de coûts durant la phase d'étude. Par ailleurs, la Commission financière relève les limites inhérentes à l'attribution de projets par concours, en particulier sur le plan financier, où la marge de manœuvre apparaît très restreinte une fois le projet lauréat désigné.

Au regard de ce qui précède, la Commission financière préavise négativement, à la majorité des membres présents, le crédit de Fr. 800'000.00 sollicité par le Conseil communal pour la réalisation d'études relatives à la rénovation du stade de Bouleyres « Phase A – Vestiaires ».

J'ai terminé, Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PLR**, **Monsieur Brian Hofer** intervient en ces termes :

« Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Syndic, Chers membres du Conseil communal, Chers collègues,

Le groupe PLR soutient l'octroi du crédit d'investissement destiné à la première phase de rénovation du stade de Bouleyres.

Cette infrastructure emblématique occupe une place centrale dans la vie sportive bulloise. Sa modernisation répond à plusieurs objectifs essentiels que le PLR défend de longue date. Tout d'abord, elle constitue un levier important pour la promotion du sport, facteur reconnu de santé publique, de cohésion sociale et d'intégration.

Ensuite, la rénovation du stade de Bouleyres permet de répondre concrètement aux besoins de la jeunesse, en mettant à disposition des conditions d'entraînement adaptées, sûres et modernes. Offrir un cadre de qualité aux jeunes sportifs, c'est investir dans leur développement personnel, leur formation sportive et les valeurs qui y sont associées : engagement, respect, esprit d'équipe et persévérance.

Enfin, cette première phase est indispensable pour maintenir et renforcer une infrastructure capable d'accueillir le sport d'élite, tout en restant accessible au sport amateur et de formation. Disposer d'installations conformes aux standards actuels est une condition sine qua non pour permettre aux talents locaux d'évoluer à haut niveau et pour préserver l'attractivité sportive de la Ville de Bulle.

Pour ces raisons, et dans une logique d'investissement ciblée, responsable et tournée vers l'avenir, le groupe PLR approuve ce crédit d'investissement et considère cette rénovation comme une étape nécessaire pour accompagner durablement le dynamisme sportif de notre commune. Il salue également tout particulièrement l'engagement du Conseil communal à optimiser le projet, supprimer les coûts superflus ainsi qu'à chercher des pistes d'économie et de soutien dans le cadre de cette réalisation.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Hofer pour son intervention. Elle demande si la parole est encore souhaitée.

Intervention de **Monsieur Jonas Brunetti**, pour le **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

En tant que groupe, nous tenons à réaffirmer sans ambiguïté notre soutien au principe de la rénovation du stade de Bouleyres. Nous avons déjà soutenu ce projet l'année dernière et ne changeons en aucun cas notre position. Une ville comme la nôtre se doit de disposer d'infrastructures sportives de qualité, répondant aux besoins actuels et futurs de sa population.

Cette rénovation s'inscrit par ailleurs dans le développement qualitatif de la zone sportive de Bouleyres, laquelle rencontre un succès populaire indéniable, tant par son taux d'utilisation élevé que par la mixité sociale qu'elle favorise. À ce titre, nous remercions le Conseil communal de proposer ce projet en trois étapes, conformément aux engagements pris lors de la dernière présentation de cet investissement majeur pour notre ville.

Toutefois, à la lecture de la demande de crédit d'étude, plusieurs éléments appellent, selon nous, à une réflexion approfondie et à des ajustements visant à maîtriser les coûts, dans un contexte financier communal particulièrement difficile.

Premièrement, certains choix techniques, notamment en matière d'éclairage et de réservoir de récupération d'eau en surface, ne nous semblent pas relever de nécessités absolues à ce stade. Des alternatives plus sobres et moins onéreuses existent. En particulier, la suppression de l'éclairage, dont la

nécessité ne paraît pas avérée à l'heure actuelle, ainsi que l'enterrement du réservoir d'eau, solution plus économique, permettraient de dégager une économie de l'ordre de Fr. 350'000.00, sans porter atteinte à la qualité globale du projet.

Deuxièmement, les vestiaires prévus - au nombre de 18 - ne doivent pas être conçus comme des infrastructures exclusivement dédiées au club de football. Ils doivent bénéficier à l'ensemble des utilisateurs actuels et potentiels de la zone sportive de Bouleyres, tels que les clubs de baseball, les écoles, la SAB, le FC Bulle, ainsi que d'autres associations. Cette mutualisation est essentielle pour garantir une utilisation optimale et équitable des infrastructures financées par des fonds publics.

Troisièmement, nous estimons primordial de profiter de ces travaux pour améliorer la sécurité du site. Comme le centre italien n'occupera plus les lieux, la route qui mène au manège doit être coupée à la circulation. Cet axe représente aujourd'hui un danger réel pour les jeunes et les familles fréquentant la zone sportive. Le maintien d'un accès motorisé, autre que piéton, nous semble dès lors caduc. Le groupe PS a d'ailleurs soulevé cette problématique à de nombreuses reprises par le passé. Cet ajustement, peu coûteux, renforcerait significativement la sécurité du site.

Enfin, si les honoraires annoncés nous paraissent élevés, nous prenons note de la précision apportée selon laquelle ceux-ci seront calculés sur la base du bâti réalisé et non sur le crédit ou le budget voté à ce stade. Il en découle qu'une réduction des coûts du projet entraînera mécaniquement une diminution des honoraires, ce qui va dans le sens d'une plus grande proportionnalité pour un projet de cette envergure.

En conclusion, le groupe soutiendra à l'unanimité la demande de crédit d'étude relative à la partie A de la rénovation du stade de Bouleyres. Ce soutien est toutefois assorti d'une demande claire au Conseil communal : celle de revoir et de restructurer certains éléments du projet afin d'en réduire la facture, tout en intégrant pleinement les aspects de sécurité et d'accessibilité élargie des infrastructures.

Nous sommes convaincus qu'avec des ajustements ciblés et une modulation réfléchie, il est possible de réaliser un projet de qualité, en adéquation avec les attentes de la population et des associations qui font vivre cette zone sportive, tout en respectant l'état actuel des finances publiques.

Nous vous remercions de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brunetti pour son intervention. Elle demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL**, **Monsieur Maxime Pasquier** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de l'Exécutif et du Législatif,

Le groupe le Centre/PVL s'est beaucoup questionné sur cette demande de crédit et les discussions menées n'ont pas permis de trancher. Ainsi, la liberté de vote prévaudra.

D'aucuns estiment plus que nécessaire la rénovation des vestiaires. De plus, cela envoie un message positif en vue des étapes 2 et 3 à venir. La Ville disposera alors d'installations sportives à la hauteur des ambitions d'une commune en pleine expansion démographique. En ce sens, refuser le crédit aujourd'hui ne ferait que retarder ce projet qui profitera à bon nombre de jeunes et moins jeunes, adeptes du ballon rond, de différentes disciplines de l'athlétisme ou encore de baseball.

A contrario, d'autres jugent que si les rénovations doivent se faire, ce ne doit pas être à n'importe quel prix. En effet, les montants annoncés paraissent très élevés. En déduisant l'éclairage du terrain 2, les aménagements extérieurs et les honoraires totaux, nous parlons quand même de Fr. 5,2 mios pour des vestiaires ! A ce prix, il est à se demander si les robinetteries sont en or plaqué. Nous touchons peut-être ici aux limites des concours.

Au final, personne ne remet en cause les rénovations. Il suffit de visiter les installations pour le constater. Mais l'enveloppe allouée fait grincer quelques dents.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier pour son intervention. Elle demande si la parole est encore souhaitée.

Intervention de **Monsieur Yvan Roeske**, pour le **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Aujourd'hui, le Conseil communal ne nous demande pas, encore, de voter les plus de Fr. 33 mios envisagés pour la rénovation du stade de Bouleyres, mais, seulement et à ce stade - sans mauvais jeu de mots -, le crédit d'étude pour la phase A, relative aux vestiaires, à hauteur de Fr. 800'000.00, pour une réalisation effective des ouvrages concernés à hauteur de Fr. 8'000'000.00.

Mais, ne soyons pas naïfs, Chères et Chers collègues, c'est aujourd'hui que naît déjà, financièrement et pour la Commune de Bulle, après le grandiloquent épouvantail du Musée gruérien, le prochain projet financier déraisonnable et démesuré du Conseil communal !

En effet, pour son menu du réveillon de Noël, le Conseil communal vous propose, en entrée, un investissement de Fr. 8'000'000.00, pour, peu ou prou, 18 vestiaires ! En accompagnement, vous prendrez bien, également et rien que ça, Fr. 800'000.00 d'honoraires pour les différents mandataires du projet ! Et, en dessert, on vous propose un stade magnifique, pour un montant global de Fr. 33'000'000.00, alors que le club Yverdon-Sport, par exemple, a rénové complètement son stade en 2023, pour jouer à l'époque dans la meilleure ligue du pays, pour un montant de Fr. 15'000'000.00 !

Si l'indigestion financière vous guète, Chères et Chers collègues, que vous pensez à la situation financière de notre Commune et à son endettement qui prend l'ascenseur, rassurez-vous ! La hausse d'impôts salvatrice, promise dans la presse ces dernières semaines par le Conseil communal, n'est pas encore pour aujourd'hui, mais elle ne saurait tarder avec ce genre de projet, après les élections bien sûr ! Les grandes déclarations sur l'endettement d'après la votation sur le Musée gruérien auront, bien vite, laissé place à une absence totale de vision, absence bien trop coutumière malheureusement, sur la question des investissements d'envergure dans notre commune.

Malgré tout, même sans l'appui des autres partis qui semblent, une nouvelle fois, avoir oublié la situation financière de notre ville, l'UDC Bulle La Tour-de-Trême continuera, contre vents et marées, comme à l'époque où un musée et un stade à Fr. 25'000'000.00 n'était pas encore une chimère, à défendre une politique réfléchie de la fiscalité et des investissements, une approche proactive de la question de l'endettement et un projet, en lien avec le présent objet, en adéquation avec les capacités financières de notre commune.

Ainsi, l'UDC Bulle La Tour-de-Trême s'opposera au présent crédit d'étude et elle demande au Conseil communal de, réellement, et une nouvelle fois, revoir sa copie ! De trouver des solutions pragmatiques

avec le SAB, avec le FC Bulle, avec les lauréats du concours, afin de proposer, vraiment, un projet réaliste financièrement pour le stade de Bouleyres !

Dire non à ce crédit et au projet tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, ce n'est pas être contre le SAB ou le FC Bulle, ce n'est pas s'opposer au rayonnement de notre ville d'un point de vue sportif, c'est refuser d'ouvrir la porte à un nouveau projet démesuré, après celui du musée ! C'est penser à l'avenir de notre ville !

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Roeske pour son intervention. Elle demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, Madame la Présidente clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte, par 34 oui, 8 non et 2 abstentions, l'octroi d'un crédit de Fr. 800'000.00 pour la réalisation d'études relatives à la rénovation du stade de Bouleyres « Phase A – Vestiaires ».**

3.1.8. Crédit pour l'amélioration des places de jeux de la rue du Moléson, de la rue du Stade et des Quatre Sapins (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Nous vous proposons le crédit de la réalisation pour l'amélioration de trois places de jeux pour lesquelles vous avez accepté le crédit d'étude l'année passée.

Les mesures proposées découlent des ateliers participatifs et de la stratégie d'action qui se sont déroulés en 2023 et 2024 et qui s'inscrivent dans la suite de la démarche « Grandir à Bulle ».

Le Conseil communal maintient le cap expliqué l'année passée, à savoir :

- 1) Prioriser les places de jeux à améliorer en 2026,*
- 2) Conserver le maximum d'éléments existants et*
- 3) Apporter une plus-value sur chaque place de jeux.*

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit portant sur l'amélioration de trois places de jeux parmi les douze identifiées à la suite de l'étude menée en 2024 sur l'ensemble des aires de jeux. Pour rappel, un crédit d'étude avait été validé par le Conseil général en décembre 2024.

La Commission financière remercie le Conseil communal pour la priorisation des interventions sur ces emplacements et l'invite à poursuivre cette démarche lors des futurs travaux d'amélioration à planifier.

A cet effet, la Commission financière préavis favorablement, à la majorité des membres présents, cette demande de crédit de Fr. 380'000.00 afin d'améliorer les places de jeux de la rue du Moléson, de la rue du Stade et des Quatre Sapins.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PLR, Madame Laurence Oberson** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Nous tenons d'abord à préciser que le groupe PLR reconnaît pleinement l'importance des places de jeux pour la qualité de vie des familles et des enfants de notre ville et reconnaît également le bénéfice des améliorations proposées pour les 3 places.

Cependant, nous traversons aujourd'hui une période où la Commune doit assumer de nombreux investissements, et la situation financière nous oblige à faire des choix. Chaque dépense doit être soigneusement priorisée, même lorsque les projets sont utiles et appréciés.

Ce n'est donc pas par manque d'intérêt, encore moins par manque de cœur, que nous refusons cet investissement aujourd'hui. C'est simplement une question de responsabilité afin d'assurer les dépenses prioritaires sans mettre en danger l'équilibre budgétaire. D'autant plus que les 3 places de jeux concernées sont régulièrement entretenues et ne représentent pas un danger immédiat pour les enfants.

Nous serions, dans un contexte budgétaire moins serré, favorables à un investissement qui permettrait d'améliorer ces espaces, et nous sommes tout à fait ouverts à réexaminer cette demande dans le futur.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Laurence Oberson pour cette intervention et demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

👉 **Au vote, le Conseil général accepte, par 32 oui, 12 non et 0 abstention, l'octroi d'un crédit de Fr. 380'000.00 TTC afin d'améliorer les places de jeux de la rue du Moléson, de la rue du Stade et des Quatre Sapins.**

3.1.9. Crédit pour la nouvelle passerelle du sentier des pauvres (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

En supplément aux informations présentes dans le message et à celles données en séances de commission, j'ai le plaisir d'indiquer que, le 1^{er} décembre dernier, la Commune de Gruyères a validé en Assemblée sa participation financière à la reconstruction de la passerelle.

En cas d'acceptation ce soir, et avec l'approbation des plans prévue au printemps 2026, tous les voyants sont au vert pour pouvoir rouvrir la boucle complète du magnifique chemin des Pauvres l'été prochain.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière émet un préavis favorable et unanime concernant le crédit destiné à la réalisation de la nouvelle passerelle du sentier des Pauvres.

Le projet prévoit le remplacement de l'ouvrage actuel, qui franchit la Trême entre Gruyères et notre commune. En raison de son état de vétusté avancée, la passerelle existante n'est plus utilisable, rendant une reconstruction indispensable. La mise en place de cette nouvelle structure permettra de rétablir la praticabilité du sentier des Pauvres et de combler une lacune importante du réseau de chemins de randonnée. Nous saluons par ailleurs le choix de recourir au bois pour une part significative de la construction, matériau qui sera fourni par la Corporation Forestière Moléson.

Il convient également de relever que la commune de Gruyères assumera un tiers du coût total, selon une répartition fondée sur la population et la longueur des tronçons concernés. Par ailleurs, des demandes de subventions sont en cours.

En conséquence, la Commission financière approuve, à l'unanimité des membres présents, le crédit d'un montant total de Fr. 220'000.00, sous déduction de la participation de la commune de Gruyères, qui s'élève à Fr. 104'700.00.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 220'000.00 pour la participation de la Ville de Bulle à la réalisation de la nouvelle passerelle du sentier des pauvres. Les éventuelles subventions perçues seront déduites proportionnellement aux participations respectives des deux communes.**

3.1.10. Crédit pour la mise en séparatif du bâtiment des sociétés, rue des Alpettes 4, art. RF 857, et l'installation du Wi-Fi (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Estelle Zermatten**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chères et chers collègues, Les travaux d'assainissement des collecteurs communaux eaux claires / eaux usées et de réaménagement de la rue de Vevey se sont terminés en décembre 2024. Comme le stipule l'article 8, alinéa 3 du Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux, chaque propriétaire a l'obligation d'adapter ses raccordements pour les mettre en séparatif et de réaliser une rétention, dans un délai de deux ans dès la fin des travaux communaux.

Nous devons donc nous conformer à notre propre règlement avec ce crédit et nous avons profité de coupler une demande d'installation de Wi-Fi dans le bâtiment qui est beaucoup utilisé par différentes activités et formations et aujourd'hui le réseau fait défaut.

C'est pourquoi, un montant de Fr. 17'700.00 y est couplé pour l'installation de Wi-Fi.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Madame Estelle Zermatten pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière rappelle que la mise en séparatif du bâtiment des sociétés découle directement des obligations du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux. En tant que propriétaire du bâtiment, la Ville de Bulle se doit d'appliquer ces exigences de manière exemplaire, ce qui justifie pleinement la réalisation des travaux prévus.

Elle relève que l'essentiel du crédit concerne la mise en conformité du réseau et la création du bassin de rétention, conformément au PGEE, tandis que l'installation du Wi-Fi représente un élément plus secondaire mais utile au regard des besoins exprimés par les utilisateurs du bâtiment.

Au vu de ces éléments et de la clarté du message du Conseil communal, la Commission financière considère que le crédit est approprié et nécessaire.

En conclusion, la Commission financière accepte, à l'unanimité des membres présents, le crédit de Fr. 140'000.00 destiné à la mise en séparatif du bâtiment des sociétés et à l'installation du Wi-Fi.

J'ai terminé, Madame la Présidente »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention.

Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix l'octroi d'un crédit de Fr. 140'000.00 pour la mise en séparatif du bâtiment des sociétés et l'installation du Wi-Fi.**

3.1.11. Crédit relatif à divers remplacements d'équipements et à l'installation de panneaux solaires pour les Foyers de la Ville de Bulle – 2026 (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Chantal Pythoud**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Chères et Chers collègues,

Vous avez pu étudier le message concernant les investissements requis pour nos Foyers. L'âge et l'utilisation accrue du matériel nécessite des renouvellements réguliers. Pour rappel, une planification des investissements sur 5 ans est aussi effectuée par la Direction des Foyers. Reconsidérée chaque année, elle permet d'équilibrer les dépenses annuellement.

Un crédit exceptionnel est sollicité pour l'installation de panneaux solaires au Foyer de Bouleyres. Celui-ci étant considéré comme un gros consommateur. L'exploitation de la cuisine (environ 700 repas fournis chaque jour), la buanderie et l'essentiel des tâches qui sont effectuées en journée, la pertinence de l'utilisation de l'énergie solaire est avérée.

Au moment de la rédaction du message, quelques données nous manquaient pour une estimation précise des coûts. Aujourd'hui, je peux affirmer que ces coûts seront bien inférieurs au budget demandé. D'autre part une subvention d'environ Fr. 20'000.00 devrait nous être allouée, celle-ci n'a pas été prise en compte pour cette demande de crédit.

Je ne reviendrai pas sur les autres objets mais je suis à disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Ainsi, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 458'000.00 pour les divers remplacements d'équipements et l'installation de panneaux solaires pour les foyers communaux pour personnes âgées.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Chantal Pythoud pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière reconnaît que les Foyers de la Ville nécessitent des investissements réguliers afin de garantir un matériel conforme aux exigences d'utilisation. Elle soutient également la mise en place de panneaux solaires, partant du principe qu'une analyse de rentabilité et de retour sur investissement a été conduite préalablement.

La Commission financière regrette toutefois que le message transmis ne soit pas davantage documenté au regard des montants sollicités. Elle invite ainsi le personnel du Foyer à veiller, à l'avenir, à fournir des messages plus complets, intégrant l'ensemble des informations disponibles.

Compte tenu des commentaires précités, la Commission financière soutient, à l'unanimité des membres présents, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 458'000.00 pour les divers remplacements d'équipements et l'installation de panneaux solaires pour les foyers communaux pour personnes âgées.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si la parole est souhaitée sur cet objet.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte, par 43 oui, 1 non et 0 abstention, l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 458'000.00 pour divers remplacements d'équipements et l'installation de panneaux solaires pour les foyers communaux pour personnes âgées.**

3.1.12. Crédit pour l'achat de divers véhicules 2026 (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Sur les 7 véhicules qui nécessiteraient un renouvellement en 2026, le Conseil communal a priorisé le remplacement des 4 véhicules dont l'état de vétusté est le plus avancé, la balayeuse étant même déjà hors service.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier pour cette brève intervention. Elle passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière a pris connaissance du message relatif au crédit d'acquisition de divers véhicules. Elle remercie le Conseil communal pour la prudence et la rigueur avec lesquelles les besoins en remplacements sont présentés, ainsi que pour la qualité des informations fournies et l'analyse détaillée réalisée pour chaque véhicule.

Elle encourage par ailleurs le Conseil communal, lorsque les conditions de prix sont équivalentes, à privilégier les entreprises établies sur le territoire bullois dans le cadre de ses achats.

Compte tenu des remarques et du souhait précités, la Commission financière préavise, à l'unanimité des membres présents, le crédit de Fr. 490'000.00 sollicité par le Conseil communal pour l'achat de divers véhicules en 2026.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Tel n'étant pas le cas, Madame la Présidente clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte, par 43 oui, 1 non et 0 abstention, l'octroi d'un crédit de Fr. 490'000.00 TTC pour l'achat de divers véhicules 2026.**

3.1.13. Crédit relatif au réseau d'eau potable – Rénovations 2026 (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur le Syndic, Jacques Morand**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le crédit relatif au réseau d'eau potable, tant pour la construction que pour la rénovation, est sollicité annuellement. Cette année, un unique investissement est prévu, situé à la rue de la Condémine. Son emplacement exact est indiqué à la page 2 du message.

En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 215'000.00 pour la rénovation du réseau d'eau potable 2026. A noter que le montant d'investissement est demandé sans TVA du fait que cette dernière est récupérée par la Ville de Bulle.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit relative à la rénovation du réseau d'eau potable 2026, laquelle s'inscrit dans le cadre des travaux de réaménagement complet de l'espace public de la rue de la Condémine ainsi que de la mise en séparatif du réseau d'assainissement.

La Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité des membres présents, l'octroi de ce crédit de Fr. 215'000.00 pour les rénovations du réseau d'eau potable 2026. A noter que le montant de l'investissement est demandé sans TVA du fait que cette dernière est récupérée par la Ville de Bulle.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 215'000.00 pour les rénovations du réseau d'eau potable 2026. A noter que le montant d'investissement est demandé sans TVA du fait que cette dernière est récupérée par la Ville de Bulle.**

3.1.14. Crédit concernant la première étape du réaménagement du centre-ville de Bulle (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui, au nom du **Conseil communal** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le message présenté aujourd'hui est un premier aboutissement du long processus entrepris depuis le début de la législature et visant à renforcer l'attractivité et la qualité patrimoniale du centre-ville bullois.

Le crédit demandé permettra de réaliser les travaux de l'étape transitoire 1 ainsi que ceux de l'étape 4 de manière définitive sur la Place des Alpes.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention. Elle passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Merci, Madame la Présidente. Monsieur Pasquier me prend par surprise. Il intervient habituellement plus longuement, mais je le remercie.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière rappelle qu'elle insiste depuis de nombreuses années sur la nécessité de prioriser les investissements réellement indispensables. Or, la première étape du réaménagement du centre-ville ne présente à ce stade aucun caractère d'urgence, d'autant que sa pertinence relève essentiellement de considérations urbanistiques et politiques qui dépassent les compétences de la Commission financière. Elle concentre donc son analyse sur les implications financières, lesquelles seront significatives à long terme au regard du projet global présenté précédemment par le Conseil communal.

La Commission financière relève également que, selon le calendrier prévisionnel mentionné dans le message, les premiers aménagements ne débuteraient qu'en mai 2027. A cet horizon relativement proche, il sera possible de mesurer les effets concrets de cette première étape, notamment sur les acteurs du centre-ville qui seront directement touchés par la perte de 31 places de stationnement ainsi que par une complexification prévisible des accès.

La Commission relève également que le crédit sollicité pour cette première phase reste raisonnable et que les interventions prévues demeurent limitées dans leur portée, sans engager immédiatement la Ville dans des transformations irréversibles. Elle considère ainsi que cette étape permettra d'observer de manière concrète les effets des aménagements sur le centre-ville et d'en tirer les enseignements utiles avant d'envisager la poursuite du projet global et les investissements plus conséquents qu'il impliquera.

En conclusion, la Commission financière accepte, à la majorité des membres présents, le crédit de Fr. 598'000.00 demandé par le Conseil communal pour la réalisation de la première étape du réaménagement du centre-ville de Bulle.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe PLR, Monsieur Malik Seydoux** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Un centre-ville convivial, vivant, attractif et accessible : voilà ce que souhaitent les visiteurs et les acteurs de notre belle ville. Il est vrai que plusieurs démarches ont été entreprises ces dernières années afin de définir le centre-ville idéal. Idéal pour qui, pour quels événements, pour quels utilisateurs ?

Le groupe PLR est mitigé quant aux solutions proposées, ainsi qu'aux étapes proposées. Nous ne remettons pas en question le besoin de limiter le vrai trafic de transit, mais pour quelle raison le trafic reste dans la Grand-rue ? Est-ce l'itinéraire le plus rapide ? Le plus fluide ? Ne devrions-nous pas favoriser les autres axes, au lieu d'encore plus les engorger avec par exemple des arrêts de bus sur la route et des voies de roulement tellement réduites qu'on ne peut plus croiser ? Des chicanes, des dos-d'âne, des 30 km/h... Nous avons l'exemple de Fribourg, à moins de 30 km de chez nous : une ville qui dégoute l'automobiliste d'y venir. Est-ce cela que nous souhaitons pour Bulle ?

Nos commerçants ont besoin des visites de tous les habitants de la Gruyère et d'ailleurs ! La population bulloise seule ne suffit pas ! Il est indispensable de permettre un accès multimodal à nos centres-villes et d'y trouver des places de parc de proximité. La ville doit aussi pouvoir vivre en cas de mauvais temps, de pluie ou de neige. Durant les beaux jours, pas de soucis. Il est agréable de se balader et de flâner. Mais est-ce la majorité du temps ?

Il y a de bons points dans cette première étape, notamment la piétonnisation permanente de la partie sud de la rue de la Promenade. Cependant, nous ne sommes pas convaincus par le déplacement de toute la circulation par la rue Nicolas Glasson et son carrefour en zone de rencontre. Sur le plan, cela paraît faisable de fermer le passage de l'Union et de rendre l'avenue de la Gare bidirectionnelle, mais en pratique, est-ce bien le cas ? Est-ce à la hauteur des enjeux pour notre centre-ville ? Nous devons imaginer un potentiel retour en arrière si certaines décisions n'apportent pas les avantages escomptés.

Ce soir, nous vous le répétons encore une fois ! Avec toutes les dernières décisions prises au sujet des réductions des places de parc de proximité, l'augmentation des coûts des places restantes, la diminution du temps de parcage ainsi que tous les obstacles que vous mettez sur les routes, nous nous dirigeons vers les mêmes problèmes vécus par les commerçants et les visiteurs de la capitale de notre canton.

Beaucoup autour de nous envient le dynamisme et la diversité des acteurs qui font vivre notre ville ! Nous devons certainement évoluer, mais attention à ne pas être plus royaliste que le roi ! Les piétons et les cyclistes ne suffiront pas à faire vivre la capitale d'un district campagnard.

Une partie de notre groupe donnera la chance à cette première étape de montrer ces effets positifs. En revanche, nous serons très attentifs et refuserons les étapes suivantes si cela ne devait pas être le cas. De plus, nous espérons que le Conseil Communal ainsi que notre Conseil général sauront prendre leurs responsabilités et revenir en arrière en cas d'échec de certaines des mesures proposées.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Malik Seydoux pour cette intervention. Elle demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Au nom du **groupe PS, Monsieur Martin Rauber** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Enfin ! Enfin un crédit qui permettra d'apaiser notre centre-ville en proposant la création d'espace conviviaux, à l'abri de la circulation.

Disons-le d'emblée, le groupe PS soutiendra à l'unanimité et avec beaucoup d'enthousiasme le crédit demandé. Depuis très longtemps, nous militons pour l'aménagement d'espaces piétonniers à Bulle. Ceux-ci rendront notre ville encore plus conviviale et permettront le développement de l'activité commerciale, ce qui nous ravit.

Ces nouveaux aménagements favoriseront les rencontres et la mixité sociale, indispensables dans une cité qui avoisine les trente mille âmes.

A la lecture du message, nous remarquons que, contrairement au projet initial, la Place des Alpes fera partie de cette première étape de réaménagement. Nous sommes totalement en accord avec ce changement qui apportera plus de cohérence, tout en limitant les coûts et en simplifiant les interventions.

Nous souhaitons aborder un point auquel il faudra apporter la plus grande attention : les horaires de livraison. En effet, cet élément doit faire l'objet d'une analyse approfondie, avec la participation des commerçants, pour que les nuisances occasionnées par les véhicules de livraison soient réduites au strict minimum.

Nous relevons également que le montant des travaux, inférieur à Fr. 600'000.00, est raisonnable face à la surface à réaménager.

Si le calendrier est respecté, dans environ deux ans, la mutation de notre centre-ville vers des espaces publics de qualité sera enfin concrète et pourra répondre favorablement à l'augmentation constante de notre population.

Le groupe PS est très content de soutenir le crédit pour ces travaux de réaménagement car la population, d'ici et d'ailleurs, mérite un centre-ville bullois convivial où il fera bon déambuler en toute sécurité.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Martin Rauber pour cette intervention. Elle demande si quelqu'un d'autres souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL, Monsieur Maxime Pasquier** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de l'Exécutif et du Législatif,

Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance de cette demande de crédit concernant la première étape du réaménagement du centre-ville de Bulle.

La somme demandée pour la réalisation des travaux nous paraît raisonnable, partant que l'hyper centre-ville sera véritablement redéfini.

Pour rappel, en se basant sur le sondage effectué auprès de 1'851 habitants de Bulle et de communes voisines à l'été 2023, la volonté de voir apparaître un centre-ville plus paisible, plus piéton et plus accueillant était plébiscité par près de 75 % des sondés. Gageons que ces aménagements répondront favorablement à la vox populi.

Pourtant, une réserve est émise par le groupe Le Centre/PVL. Après la réalisation des étapes 1 et 4 présentées dans cette demande, les étapes suivantes s'échelonneront jusqu'en 2040. Ce temps long permettra donc une certaine analyse et introspection sur les bénéfices et désagréments occasionnés par ces réaménagements.

Nous souhaitons donc que soient sondés et entendus en temps voulu les acteurs principalement concernés, à savoir les commerçants, les restaurateurs et les habitants du centre-ville. En effet, il n'est pas acquis aujourd'hui que 75 % de la population bulloise s'approprie les espaces dédiés et nous comptons sur les futures autorités pour s'en rappeler.

Hormis une abstention, le groupe Le Centre/PVL accepte cette demande de crédit à l'unanimité.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Vice-Président pour cette intervention. Elle demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole.

Au nom du **groupe UDC, Monsieur Yvan Roeske** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Le Conseil général est amené, aujourd'hui, à se prononcer sur le crédit concernant la première étape du réaménagement du centre-ville de Bulle, pour un montant de Fr. 598'000.00.

Sous couvert, je cite, de la nouvelle gare, du développement des quartiers connexes, de la nécessité d'accompagner l'attractivité commerciale, la qualité patrimoniale et la mise en valeur des aménagements publics, rien que ça me direz-vous, le Conseil communal offre, plutôt, à ses citoyens, respectivement à ses commerçants, un gros pied de nez, avec un petit nœud en forme de zone piétonne, sous son sapin de Noël !

Plus de 31 places de parc supprimées, sans compter les places de la Rue de la Promenade, pour le secteur sud, accessibles seulement une partie de l'année, mais qui disparaîtront également ! Un passage de la durée maximale de stationnement de deux heures à une heure sur la rue de la Promenade, la Place de l'Eglise et la Place du Marché ! Et, enfin, l'introduction d'un sens-unique sud nord sur la Grand-rue, entre la rue des Remparts et la rue de la Poterne, avec une complexification des accès !

On aurait voulu pénaliser encore un peu plus les commerçants, les clients qui ne viennent pas directement de l'hypercentre de la ville de Bulle et mettre en danger la vitalité du centre-ville de notre Commune, qu'on ne serait pas pris autrement ! C'est à se demander si le Conseil communal a pris comme modèle la politique de la capitale cantonale en la matière, tant on croirait avoir été téléporté 25 km plus au nord !

La piétonisation, trop étendue dans le projet soumis ce soir, privilégie un aspect esthétique, au travers d'aménagements paysagers et de mobiliers urbains coûteux, sans prendre en considération les besoins réels des commerçants de notre ville et de ses habitants. Le tout pour près de Fr. 600'000.00 qui plus est !

Pour l'UDC Bulle-La Tour-de-Trême, une seule réponse à apporter, un refus clair et net du projet !

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yvan Roeske pour cette intervention. Elle demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir. Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte, par 31 oui, 12 non et 1 abstention, l'octroi d'un crédit de Fr. 598'000.00 pour la première étape du réaménagement du centre-ville de Bulle.**

A 21h34, **Madame la Présidente** propose de faire une courte pause et suspend la séance.

[Suspension de séance]

A 21h45, **Madame la Présidente** reprend les débats.

3.1.15. Crédit concernant l'aménagement de nouveaux arrêts de bus « Bulle, Musée Gruérien », « Bulle, Pays-d'Enhaut », « Bulle, Bouleyres » et « Bulle, Jéricho » (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Marie-France Roth-Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Permettez-moi de vous présenter les deux dernières demandes de crédit en une seule fois, puisque ces deux messages sont liés à MOBUL. Ces crédits de réalisation sont l'aboutissement d'un long processus soutenu par le Conseil général. Pour rappel, vous aviez voté à l'unanimité le crédit d'étude du PA4 en décembre 2021 déjà, dont faisaient partie ces différents objets.

D'autres objets en faisaient également partie, mais ont été décalés dans le temps afin de prioriser les investissements. Pour l'aménagement des arrêts de bus, la mise aux normes LHand (Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées) des quais, ainsi que des aménagements du mobilier (abris et assises) permettront de répondre aux demandes récurrentes de la population, ainsi qu'aux obligations légales.

Avec l'arrivée prochaine des nouveaux habitants du quartier Auguste-Majeux, ces aménagements inciteront ces derniers à prendre les transports publics, et ainsi contribueront au report modal nécessaire dans notre ville.

Les objectifs des chemins de mobilité douce en site propre sont précisés dans les messages. Le Conseil communal a décidé d'étaler la réalisation des ouvrages de mobilité douce du PA4, en décalant une mesure et en mettant en suspend une autre. Ce message répond au besoin d'améliorer ces liaisons de mobilité douce, et surtout en site propre. A deux endroits, elles le sont d'ailleurs en faveur directe des écoliers. Le moment est idéal avec la conjonction d'aides cantonales et de subventions fédérales qui représentent à la fin près de 2/3 de la charge financière des investissements.

Dès lors, 2/3 des investissements sont couverts par les subventions cantonales et fédérales. Cette bonne nouvelle financière est notamment due au travail de notre agglomération MOBUL, qui a su intégrer des mesures jugées efficaces au niveau de la Confédération, lors du dépôt du PA4.

Il est également important de soutenir ces crédits de réalisation pour valoriser les investissements financiers consentis pour les études.

Sur un autre point de vue moins financier, les mesures de mobilité douce et de transports publics devraient trouver du sens pour les Conseillers généraux défendant la mobilité douce et les transports publics, mais également pour les fervents défenseurs du trafic individuel motorisé. En effet, ces aménagements favorisent le report modal, mais également désengorge nos rues pour les automobilistes qui ne peuvent pas faire autrement que de venir en voiture à Bulle, pour travailler ou se rendre dans nos commerces.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir ces deux dernières demandes de crédit.

Merci Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Madame Marie-France Roth Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Si la Commission financière reconnaît pleinement la nécessité de réaliser ces infrastructures, tant pour améliorer le confort et la sécurité des usagers que pour assurer la mise en conformité des installations actuelles ainsi que la couverture future des quartiers en développement, elle relève toutefois plusieurs réserves.

D'une part, une partie des membres a exprimé des doutes quant à la localisation retenue pour certains de ces arrêts, estimant que leur implantation ne favorisera pas nécessairement une amélioration de la fluidité du trafic ni une optimisation des circulations au sein des secteurs concernés. Ces divergences expliquent le vote non unanime mais ne remettent pas en cause le principe même de créer ces abris.

D'autre part, la Commission financière souligne que le coût global du projet apparaît relativement élevé au regard de la nature des travaux présentés, lesquels ne semblent pas comporter de complexités constructives majeures. Elle invite ainsi le Conseil communal à rester attentif, à l'avenir, à la maîtrise des coûts de ce type d'équipements et à la justification précise des montants soumis à approbation.

En dépit de ces remarques, la Commission financière reconnaît que ce crédit constitue une étape importante dans la modernisation du réseau de transports publics de la Ville de Bulle : il contribuera à renforcer l'accessibilité des arrêts, à soutenir les objectifs de mobilité durable et à améliorer significativement les conditions d'accueil des usagers.

C'est dans cet esprit pragmatique et constructif que la Commission financière émet un préavis favorable, à la majorité, à la demande du Conseil communal sollicitant l'octroi d'un crédit de Fr. 1'870'000.00 pour l'aménagement des arrêts de bus « Bulle, Musée Gruérien », « Bulle, Pays-d'Enhaut », « Bulle, Bouleyres » et « Bulle, Jéricho », dont à déduire une subvention de la Confédération pour un montant de Fr. 477'050.00 TTC, une participation du canton de Fr. 486'750.00 et une participation privée à hauteur de Fr. 240'235.00.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole sur ce sujet.

Monsieur Malik Seydoux s'exprime au nom de Monsieur Augustin Morand, pour le **groupe PLR** :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chers Conseillers généraux,

Le groupe PLR ne peut soutenir le crédit de Fr. 1,87 mio pour l'aménagement des nouveaux arrêts de bus tel que proposé.

En premier lieu, les aménagements prévus sur le chemin de Bouleyres reposent sur un principe « en écluse », plaçant le bus au milieu de la chaussée et empêchant temporairement le croisement des véhicules en sens inverse. Dans un secteur déjà fortement sollicité, et alors que la population subit depuis plusieurs années une succession de chantiers et de modifications de voirie, ces nouvelles contraintes de circulation sont malvenues. Beaucoup d'habitants expriment une lassitude face à la multiplication des travaux sur les routes communales, et ce projet risque d'accentuer ce sentiment.

Le coût du projet constitue un deuxième point majeur. Pour les seuls arrêts du secteur de Bouleyres, l'investissement dépasse Fr. 1,36 mio, avec près de Fr. 400'000.00 consacrés uniquement aux abribus. À cela s'ajoute près d'un demi-million pour l'arrêt de Jéricho. Même en tenant compte des subventions, la charge financière restante pour la Ville demeure importante, dans un contexte où de nombreux investissements prioritaires sont déjà en cours ou à venir.

Nous regrettons également la suppression de cinq places de stationnement au terminus de Bouleyres. Cette perte n'est pas anodine dans un secteur fréquenté par les usagers des infrastructures sportives, où le stationnement est déjà sous pression.

Enfin, la fréquentation actuelle de la ligne concernée, en particulier celle desservant le secteur du stade et de Bouleyres, reste modeste. Nous sommes conscients qu'une nouvelle ligne nécessite du temps pour s'installer, mais cela plaide précisément pour une approche progressive. Les arrêts provisoires existants remplissent aujourd'hui leur fonction et pourraient être maintenus encore quelque temps, sans engager immédiatement des aménagements définitifs coûteux.

En résumé, ce projet engendre des impacts notables sur la circulation, un coût élevé, une perte de stationnement et concerne une ligne dont l'utilisation reste limitée. Dans un souci de priorisation et de responsabilité financière, le groupe PLR estime que cet investissement peut être reporté.

Pour ces raisons, nous vous invitons à refuser cet objet.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Seydoux pour la transmission de cette intervention. Elle demande si la parole est encore souhaitée. Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✍ **Au vote, le Conseil général accepte, par 30 oui, 14 non et 0 abstention, l'octroi d'un crédit de Fr. 1'870'000.00 pour l'aménagement des arrêts de bus « Bulle, Musée Gruérien », « Bulle, Pays-d'Enhaut », « Bulle, Bouleyres » et « Bulle, Jéricho », dont à déduire une subvention de la Confédération pour un montant de Fr. 477'050.00 TTC, une participation du Canton de Fr. 486'750.00 et une participation privée à hauteur de Fr. 240'235.00.**

3.1.16. Crédit concernant l'aménagement de trois chemins de mobilité douce (MD) prioritaires ainsi que du stationnement pour vélos du projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4) – Partie 1 (voir message en annexe)

Madame la Présidente a pris note que **Madame Marie-France Roth-Pasquier** ne reprendra pas la parole

Elle passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Ce crédit lié à la mobilité douce s'inscrit dans les mesures infrastructurelles prévues au PA4 et fait suite au crédit d'études accepté en décembre 2021. Les liaisons de mobilité douce visées contribueront à améliorer la sécurité et l'efficacité des déplacements, notamment pour les enfants.

S'agissant de la liaison entre le chemin de Bouleyres et la rue du Vieux-Pont, la Commission financière relève qu'elle traverse des terrains privés, ce qui crée une incertitude quant à sa réalisation. Elle constate également qu'aucune indemnité n'est prévue pour les conventions de servitude de passage, alors qu'elles paraissent indispensables dans ce contexte. Les mêmes observations valent pour la liaison d'accessibilité à la gare « La Tour Village ».

Le projet bénéficie d'une participation financière de la Confédération à hauteur de Fr. 701'500.00 et du Canton pour un montant de Fr. 682'500.00. La Commission financière exprime l'espoir que l'aide cantonale aux investissements, attendue pour ces deux dossiers, puisse se concrétiser compte tenu de la situation financière du Canton.

La Commission financière donne un préavis positif, à l'unanimité, à la demande du Conseil communal qui sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 2'160'000.00 pour l'aménagement de trois chemins de mobilité douce (MD) ainsi que du stationnement pour vélos en lien avec le projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4), dont à déduire une participation de la Confédération de Fr. 701'500.00 TTC et une participation du Canton de Fr. 682'500.00 TTC.

J'ai terminé Madame la Présidente, merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle demande si quelqu'un souhaite prendre la parole sur ce sujet.

Au nom du **groupe PLR**, **Monsieur Charles-Henri Brandt** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Chers Conseillers communaux et généraux,

Notre position concernant l'aménagement de trois chemins de mobilité douce pour un crédit d'investissement à Fr. 2'160'000.00 : après un examen approfondi de ce dossier soumis au vote, notre groupe a pris la décision de refuser ce crédit.

Notre choix résulte d'une analyse responsable et cohérente de la situation financière de notre commune. Nous ne pouvons d'abord ignorer la dynamique préoccupante d'endettement dans laquelle ce projet s'inscrit. Il est de notre devoir d'agir avec prudence et de garantir une gestion rigoureuse des finances publiques, surtout dans un contexte dans lequel d'autres investissements essentiels se profilent.

Nous doutons de la nécessité d'investir plus de Fr. 500'000.00 pour la première liaison de mobilité douce entre le chemin de Bouleyres et la rue du Vieux-Pont ! En effet, cette liaison traversera une parcelle privée. De plus, poser un enrobé bitumineux de 3 mètres de large nous paraît tout à fait exagéré.

Bien que la liaison le long du bois de Sautau ne coûte rien à la commune de Bulle, il n'y a pas d'urgence de la réaliser déjà en 2026 vu que celle-ci est existante et accessible aujourd'hui.

Nous sommes bien plus ouverts pour la dernière liaison entre la gare de la Tour Village et la rue Joli-Site.

Certains de ces chemins proposés évitent les commerces de périphérie, et même si les subsides sont accordés, il s'agit d'un seul versement par projet. Ces accès restent relativement en retrait et propices à des incivilités.

Nous relevons également des honoraires, postes divers et imprévus à Fr. 300'000.00 pour l'ensemble du projet. Un tel montant sur les dépenses réelles n'est pas compatible avec une gestion responsable.

A cela s'ajoute l'énigme des 360 places de parc pour les vélos, dont le projet prévoit les coûts sans définir explicitement l'emplacement ou sa faisabilité. Cela s'apparente à un chèque en blanc pour un projet beaucoup trop flou.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe considère que ce projet n'est pas abouti et ne répond pas aux exigences d'une gestion publique exemplaire.

Nous refusons ce projet, convaincus de notre responsabilité citoyenne.

Je vous remercie pour votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Charles-Henri Brandt pour son intervention. Elle demande si la parole est encore souhaitée. Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

➡ **Au vote, le Conseil général accepte, par 30 oui, 14 non et 0 abstention, l'octroi d'un crédit de Fr. 2'160'000.00 pour l'aménagement de trois chemins de mobilité douce (MD) ainsi que du stationnement pour vélos en lien avec le projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4), dont à déduire une participation de la Confédération de Fr. 701'500.00 TTC et une participation du Canton de Fr. 682'500.00 TTC.**

Vote du budget des investissements 2026

Madame la Présidente ouvre maintenant la discussion sur le budget des investissements 2026.

Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée et l'examen des projets d'investissements 2026 soumis à l'approbation du Conseil général étant arrivé à son terme, **Madame la Présidente** invite les membres du Conseil général à se prononcer sur le budget de l'ensemble des investissements pour l'année 2026.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte, par 30 oui, 14 non et 0 abstention, le budget des investissements qui présente un total des dépenses d'investissement de Fr. 40'537'000.00 et un total des recettes d'investissement de Fr. 7'156'000.00, soit un total d'investissements net de Fr. 33'381'000.00.**

Madame la Présidente poursuit avec le budget du compte de résultats 2026.

3.2. Vote du budget du compte de résultats 2026

Madame la Présidente souligne que ni le Conseil communal ni la Commission financière ne vont reprendre la parole, leurs commentaires ayant été formulés durant la discussion générale d'entrée en matière.

Afin de ne pas rallonger inutilement la séance, **Madame la Présidente** ne va pas ouvrir la discussion relative au budget du compte de résultats chapitre par chapitre. Le Conseil général procédera ensuite au vote d'approbation du budget du compte de résultats dans son ensemble.

Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur l'un des 10 chapitres.

Chapitre 0 – Administration générale

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics, défense

Chapitre 2 – Formation

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

Chapitre 4 – Santé

Chapitre 5 – Prévoyance sociale

Chapitre 6 – Trafic et télécommunications

Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Chapitre 8 – Economie publique

Chapitre 9 – Finances et impôts

La parole n'est pas demandée.

Avant de passer au vote, **Madame la Présidente** ouvre la discussion sur l'ensemble du budget du compte de résultats 2026. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce sujet.

Constatant que la parole n'est pas demandée, elle clôt la discussion et soumet au vote le budget du compte de résultats 2026.

Vote du budget du compte de résultats 2026

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix, le budget du compte de résultats pour l'année 2026 qui présente un total des charges de Fr. 166'181'110.00 et un total des revenus de Fr. 162'021'050.00, soit une perte globale de Fr. 4'160'060.00.**

4. Adoption de la modification du Règlement scolaire (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur David Seydoux, Vice-Syndic**, qui au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

L'objet qui vous est soumis ce soir vise avant tout un toilettage du Règlement scolaire, rendu nécessaire par la dissolution de l'Association des parents d'élèves de Bulle-Morlon. Cette situation nous a amenés à adapter les modalités de nomination de parents d'élèves au Conseil des parents.

Nous avons profité de cette révision pour répondre à la problématique concrète de comportements inadaptés dans les bus scolaires, en nous donnant la possibilité de durcir les sanctions en cas de récidive, afin de garantir la sécurité et le respect pour tous.

S'agissant de la contribution maximale aux frais de repas lors d'activités scolaires, le Conseil communal propose de maintenir le montant de Fr. 16.00 par jour, conformément au droit fédéral et cantonal en vigueur.

Les autres modifications proposées relèvent essentiellement de corrections formelles et légales, demandées lors de l'examen préalable.

Le Conseil communal vous invite dès lors à adopter cette modification du Règlement scolaire telle que proposée.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Vice-Syndic pour cette présentation de la révision partielle du règlement. Elle ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion générale et propose de passer au vote

✎ **Au vote, le Conseil général accepte, par 43 oui, 0 non et 1 abstention, la modification du Règlement scolaire telle que proposée.**

Madame la Présidente rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale, conformément à l'article 110 alinéa 1 lettre d du règlement du Conseil général, est soumise au référendum facultatif.

5. Adoption de la modification du Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur le Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal**.

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,*

Comme mentionné dans le message, nous avons la mission de garantir la conformité des installations intérieures aux normes techniques en vigueur. Pour se faire, le Conseil communal propose l'introduction d'un régime d'autorisation pour les travaux sur les installations intérieures pour l'eau potable.

Ceci est basé selon l'article 21 de la Loi sur l'eau potable. Il y a quatre éléments soumis en proposition :

- 1) Obligation d'annonce préalable*
- 2) Autorisation formelle*
- 3) Contrôle de conformité*
- 4) Sanctions en cas de non-respect*

Voilà en substance les modifications demandées et proposées ce soir à votre Conseil.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour cette présentation. Elle ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des Conseillères ou Conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Cela n'étant pas le cas, elle clôt la discussion générale et propose de passer au vote

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix, les modifications du Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable telles que proposées.**

Madame la Présidente rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale, conformément à l'article 110 alinéa 1 lettre d du règlement du Conseil général, est soumise au référendum facultatif.

6. Adoption de la modification des statuts de l'association de communes Secours Sud Fribourgeois (voir message en annexe)

Madame la Présidente précise que la modification des statuts soumise au vote a été adoptée par l'Assemblée des délégué·e·s de l'association de communes Secours Sud Fribourgeois et que le Conseil général n'a pas la compétence de les modifier : soit il les accepte tels que présentés, soit il les refuse.

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, qui au nom du **Conseil communal** s'exprime en ces termes :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Je prends la parole en lieu et place de Monsieur Jérôme Tornare, qui, par sa fonction de Vice-Président de l'association de communes Secours Sud Fribourgeois, était appelé à vous présenter ce point.

Après quelques années de fonctionnement, l'association de communes Secours Sud Fribourgeois (Glâne, Gruyère et Veveyse) souhaite modifier quelques points de ses statuts.

Comme vous l'avez lu, il s'agit d'éléments cosmétiques, notamment le passage de 4 à 3 représentants par district.

Le Conseil communal vous invite à accepter la modification des statuts de l'association Secours Sud Fribourgeois tel que présentée dans le message.

J'en ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour cette présentation des modifications des statuts de l'association de communes Secours Sud Fribourgeois. Elle ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des Conseillères ou Conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 44 voix la modification des statuts de l'association Secours Sud Fribourgeois telle que présentée.**

7. Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Mesdames Lucile Freymond et Anne Niquille, au nom des groupes PS et Les Vert·e·s, demandant une évaluation de la situation et des besoins des Bullois·es en situation de précarité (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Chantal Pythoud** qui s'exprime au nom du **Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chères et chers collègues, Je vous fais ici une brève synthèse de ce rapport en réponse au postulat en question.

La précarité bulloise s'inscrit dans les tendances observées au niveau cantonal. Les rapports fribourgeois sur la pauvreté, en 2016 et 2023, fournissent les analyses les plus fiables, car les communes n'ont pas les moyens scientifiques de produire un état des lieux complet. Nous n'avons pas de service social communal en tant que tel.

Le Service Social de la Gruyère au sein du RSSG est le principal acteur institutionnel, légalement chargé d'organiser l'aide sociale.

Autour de lui, un tissu dense d'associations agit : Caritas, AFAG, AFSG, St-Vincent-de-Paul, Croix-Rouge, Lisanga, La Tuile, etc., souvent proches de leurs limites en locaux, en bénévoles et en financement.

Le collectif « Pouvoir d'Agir », auquel je participe et qui est soutenu financièrement par la Ville permet de mettre en réseau certains acteurs et de mener des projets participatifs avec les personnes concernées. La Ville de Bulle s'implique aussi via ses postes spécialisés : TSHM, Déléguée à l'intégration, Déléguée aux seniors, Coordinatrice de la petite enfance.

La coordination devrait s'organiser au niveau cantonal. Un projet d'« observatoire cantonal des réalités sociales » a été étudié, sa pertinence a été plébiscitée. Mais, faute de financement étatique, ce projet est mort dans l'œuf.

Plusieurs indicateurs démontrent une augmentation de la précarité :

- La hausse du nombre de dossiers au Service social (RSSG). Cependant la part des non-recours à l'aide sociale est difficile à estimer, notamment des personnes étrangères n'osant mettre en péril le renouvellement de leur permis de séjour. D'autre part, les poursuites n'étant pas prises en compte dans les critères d'aide sociale, certains ménages se retrouvent dans les faits en dessous du minimum vital.*
- Les montants importants et croissants des aides financières et alimentaires fournis par les associations (Caritas, Cartons du Cœur, Table couvre-toi, etc.).*
- L'augmentation continue du nombre de mandats de curatelles.*
- Il faut toutefois prendre en considération les 11 % d'augmentation de population entre 2020 et 2024, influençant les chiffres absolus.*

Petite précision concernant le tableau figurant en page 3 du message. Certains ont peut-être été surpris par la diminution marquée du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans. Cela ne signifie pas qu'il y a moins de personnes de cet âge en situation de précarité, mais simplement qu'à partir de l'âge AVS, ce sont les prestations complémentaires qui entrent en œuvre. Ces personnes ne relèvent dès lors plus du service social.

Des besoins sont identifiés :

- L'accompagnement pour les démarches administratives. Un mandat de l'Etat à Caritas pour cet accompagnement par un assistant social de liaison ne sera pas renouvelé en 2026, faute de subventionnement.*
- La capacité matérielle limitée des associations (locaux, bénévoles).*
- Inégalités d'accès au guichet social cantonal « Fribourg pour tous », physiquement situé uniquement à Fribourg. Un certain nombre d'autres structures subventionnées par l'Etat sont implantées dans la capitale cantonale. En situation de crise, l'aspect de la proximité est un facteur essentiel.*
- L'accès à l'information : La communication par divers canaux doit être développée.*

Des actions existent pour améliorer l'accès :

- Les Cafés solidarités, les Word Café et autres projets participatifs.*

- *Le développement des projets dans les quartiers visant la proximité et favorisant la détection.*
- *Les projets ciblés pour familles et enfants (Grandir à Bulle, préparation à l'entrée en 1H).*
- *Les projets favorisant l'intégration et l'accès à l'information*
- *L'entrée en vigueur en 2026 des prestations complémentaires pour familles (gérées par le Service social du RSSG).*
- *Le soutien aux associations par la mise à disposition de locaux ou de subventions.*

Il est indispensable de mettre les moyens à disposition pour le développement de ces projets axés sur la proximité.

Cette proximité permet de détecter les situations à risque, d'empêcher qu'elles ne dégénèrent faute de conseil et d'orientation.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Pythoud pour cette intervention et demande si l'une des autrices du postulat souhaite s'exprimer.

Pour les **groupes PS et Les Vert·e·s**, **Madame Lucile Freymond** intervient en son nom et celui de **Madame Anne Niquille Charrière** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous remercions le Conseil Communal pour ses réponses complètes et détaillées, qui soulignent la complexité de la politique sociale engagée contre la précarité et la pauvreté. Le Rapport 2023-DSAS-76 mentionné en référence représente également une aide précieuse pour mieux comprendre la situation.

Le message confirme la hausse alarmante de la précarité et de la pauvreté dans notre région, en particulier sur le territoire communal. Bien que cette problématique relève largement de la politique cantonale, notre commune la prend en considération en s'inquiétant des données chiffrées. Cette détermination représente de plus un référentiel précieux présentant les prestations existantes et utiles pour les personnes concernées. Ainsi, on peut noter que des efforts, nombreux et divers, viennent de toute part. Ceci peut représenter cependant un défi en termes de communication et de coordination, et épuiser les professionnels de la santé et du social dont les bénéficiaires sont de plus en plus nombreux à être confrontés à la précarité ou à la pauvreté.

Pour toutes ces raisons, nous espérons qu'à l'avenir, les prestations décrites seront maintenues, voire renforcées. Des maisons de quartier permettraient en effet d'améliorer l'accessibilité et la coordination des différents champs de prestations existants, ainsi que d'assumer un rôle de prévention essentiel. Dans cette optique et vu l'état des lieux actuel montrant une situation qui se péjore, nous soutenons la création de postes de liaison par des travailleurs hors murs. Nous espérons également que le soutien investi par le canton concernant les prestations de Caritas et de Fribourg pour Tous soit équitablement réparti sur l'ensemble du territoire.

Finalement, nous souhaitons profiter de l'occasion pour saluer le rôle majeur de toutes les associations engagées pour réduire l'impact de la précarité et de la pauvreté sur le quotidien de nos concitoyens et concitoyennes concernées, et en particulier chacun et chacune de leurs bénévoles.

Merci pour votre attention. »

Madame la Présidente remercie Mesdames Freymond et Charrière pour leur commentaire. Constatant que la parole n'est plus demandée, elle clôt la discussion.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par Mesdames Lucile Freymond et Anne Niquille, au nom des groupes PS et Les Vert·e·s, demandant une évaluation de la situation et des besoins des Bullois·es en situation de précarité.**

8. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Brian Hofer, au nom du groupe PLR, demandant d'étudier la possibilité d'instaurer un jeu de piste interactif en Ville de Bulle (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité.

Constatant que l'auteur du postulat ne souhaite pas apporter de commentaire, elle demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole.

Cela n'étant pas le cas, elle propose de passer au vote.

- ↳ **Au vote, le Conseil général accepte, par 39 oui, 3 non et 2 abstentions, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Brian Hofer, au nom du groupe PLR, demandant d'étudier la possibilité d'instaurer un jeu de piste interactif en Ville de Bulle.**

9. Décision de transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une planification anticipée de l'accueil extrascolaire (AES) (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité.

L'autrice du postulat ne souhaitant pas apporter de commentaire, elle demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente** propose de passer au vote.

✎ Au vote, le Conseil général accepte, par 43 oui, 0 non et 1 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Thérèse Anatrà-Luchinger, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une planification anticipée de l'accueil extrascolaire (AES).

10. Divers du Conseil général

En ce qui concerne les divers, **Madame la Présidente** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

Afin de tenter de contenir la durée des séances, le Bureau propose, lors du dépôt de propositions et de postulats, d'en donner le titre et un bref résumé, pour celles et ceux qui le souhaitent.

Dans ce cas, le texte intégral sera bien entendu inséré dans le procès-verbal.

A. Propositions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe aux postulats.

B. Postulats

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Postulat n° 1 : Madame Anne Niquille, au nom du groupe Les Vert-e-s – Demande d'étudier l'interdiction des souffleuses à feuilles thermiques

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Les souffleuses à feuilles thermiques sont particulièrement bruyantes (jusqu'à 105 dB) et contribuent à la pollution sonore, dont les effets sont avérés sur la santé. De plus, elles émettent des polluants atmosphériques (particules fines, hydrocarbures) nuisibles pour l'environnement et la biodiversité locale. En effet, les souffleurs de feuilles à essence fonctionnent le plus souvent avec des moteurs deux temps, nécessitant un mélange d'huile et d'essence, qui sont particulièrement polluants.

Outre l'interdiction progressive des modèles thermiques en faveur de solutions moins bruyantes et plus durables sur le territoire communal, tant pour les services publics que pour les prestataires privés, la limitation de l'usage de tout type d'appareil à la saison automnale, en prévoyant des dérogations pour les tâches exceptionnelles pourrait également être considérée. Dans tous les cas, la fonction broyeur devrait être interdite pour préserver les populations d'insectes indispensables à nos écosystèmes.

Cette démarche s'inscrit dans les objectifs de réduction des nuisances sonores, de protection de la biodiversité et de promotion de pratiques respectueuses de l'environnement, mais elle répond également aux attentes croissantes des citoyennes et citoyens en matière de qualité de vie et est favorable à la santé des travailleurs et travailleuses qui doivent utiliser ces appareils.

Merci de votre attention »

Madame la Présidente remercie Madame Niquille et demande s'il y a d'autres postulats.

La parole n'étant plus demandée, elle informe que le postulat sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

Elle passe au point sur les résolutions.

C. Résolutions

Comme le prévoit l'art. 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants.

Aucune résolution n'ayant été déposée, **Madame la Présidente** passe à l'objet suivant.

D. Questions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Question n° 1 :

Pour le **groupe Le Centre/PVL**, intervention de **Monsieur Constantin Ruffieux** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Le Centre/PVL se questionne sur la politique foncière de la Commune.

La politique d'aménagement du territoire nécessite souvent de mettre en œuvre en parallèle une politique foncière active, afin de se donner les moyens de réaliser concrètement les buts poursuivis.

La maîtrise du territoire communal est certes partagée entre les autorités publiques, les propriétaires privés et d'autres acteurs territoriaux. La Commune peut toutefois jouer un rôle primordial.

La Commune est notamment propriétaire de terrains dans le secteur du PAD du Terraillet. Est-ce que le but est la vente de ces parcelles ou leur valorisation en vue d'un rendement économique ? Est-ce que la Commune entend les mettre à disposition sous forme de droit de superficie, en fixant des conditions contraignantes, comme le fait par exemple de proposer des loyers modérés pour les seniors ?

Notre groupe souhaiterait donc tout d'abord obtenir une liste des terrains dont la Commune est propriétaire, en particulier en zone à bâtir. En outre, il souhaite savoir si le Conseil communal a une stratégie et une vision en matière de politique foncière et quels en sont les contours pour les années à venir.

Je vous remercie pour vos futures réponses. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Constantin Ruffieux pour ses questions et passe la parole à **Monsieur le Syndic, Jacques Morand**, qui au nom du **Conseil communal**, souhaite répondre ainsi :

« Merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs,

Afin de ne pas reporter cette question aux prochains élus de cette enceinte, je prends l'initiative d'y répondre directement. Cela permettra également, peut-être, d'éviter que celles et ceux qui posent aujourd'hui ces questions aient à y répondre à leur tour lorsqu'ils seront élus au Conseil communal, s'ils étaient candidats.

La première question portait sur l'obtention de la liste des terrains dont la Commune est propriétaire, en particulier en zone à bâtir. Cette information est relativement facile à obtenir puisqu'elle figure dans la liste des comptes au niveau des immobilisations. Toutefois, il serait envisageable de joindre au présent procès-verbal une liste des terrains à bâtir que nous avons avec davantage d'informations pour y voir plus clair que simplement les immobilisations.

Vous souhaitez également savoir si le Conseil communal dispose d'une stratégie et d'une vision en matière de politique foncière et quels en sont les contours pour les années à venir. Tout d'abord, la

réponse est oui. La Commune a procédé à différents achats et poursuit actuellement des discussions en vue d'autres achats de terrains. Ces achats vous sont connus étant donné que les crédits nécessaires à ces investissements ou ces promesses d'achat vous ont été soumis.

S'agissant de la ligne directrice en matière de politique foncière active, celle-ci est constante et continue, mais surtout évolutive selon les situations. Prenons simplement la différence entre des terrains constructibles destinés au logement de ceux destinés aux zones d'activités. Bien entendu, certaines circonstances particulières font que des visions que nous avons peuvent changer en fonction de la situation réelle que nous vivons ou des demandes qui sont formulées.

Il convient tout d'abord de rappeler que cette politique foncière active n'est pas née aujourd'hui. Prenons un exemple concret le terrain vendu à Rolex. Ce terrain est aujourd'hui en cours de construction. Or, il y a plus de 20 ans, en 2002, il s'agissait encore d'une zone agricole. A l'époque, le Conseil communal avait décidé de l'affecter en zone d'activités. 20 ans ont été nécessaires pour négocier avec l'agriculteur, procéder à l'acquisition du terrain, le reloger, lui permettre de poursuivre son exploitation, puis élaborer un plan d'aménagement de détail (PAD). Ce PAD n'a pas fait l'objet d'une consultation préalable, mais a été directement mis à l'enquête publique en 2018, afin d'obtenir un PAD en force lequel devait entrer en vigueur à la fin de l'année 2022. Cet exemple montre clairement que la politique foncière active existe au niveau du Conseil communal.

Si l'on considère les différents PAD, tels que l'Arsenal, La Pâla, le Vieux-Moulin, les Buissons, la Parqueterie ou encore le Ferrage II, dont nous avons parlé tout à l'heure pour l'implantation des écoles, ce sont des parcelles destinées à l'habitation où la Ville n'est pas propriétaire. En revanche, dans le cadre des PAD et au niveau des aménagements, il est possible de demander la réalisation de maisons de quartier, des aménagements paysagers cohérents ou encore des espaces publics situés sur des zones privées mais mis à disposition de l'ensemble de la population bulloise.

Vous nous posez différentes questions concernant les intentions du Conseil communal quant aux terrains propriété de la Ville dans le secteur du Terraillet, certains étant destinés au logement et d'autres situés en zone d'activités. Ces terrains seront-ils vendus, constitués en DDP ou en PPE, et la Ville sera-t-elle investisseur ? Jusqu'à présent, la politique du Conseil communal n'a pas été d'investir dans le logement, mais plutôt de se concentrer sur le développement des zones d'activités. Prenons l'exemple du dossier lié à la société Rolex, plus précisément le terrain situé à La Prila ; l'option initialement retenue par le Conseil communal était d'en faire un DDP. Finalement, au vu la qualité de l'entreprise qui est venue sonner à la porte de la Ville de Bulle et dont il a fallu satisfaire les demandes, le Conseil communal a consenti à une vente. Pourquoi une vente ? Parce qu'il s'agissait d'une entreprise parmi les plus solides au monde et nous n'imaginions pas que le terrain puisse être remis en vente suite à une faillite prochaine ou simplement dans une affaire immobilière. Pour ces raisons que le Conseil communal a changé sa politique foncière active et décidé, dans ce cas précis, de procéder à une vente plutôt que de constituer un DDP.

Question suivante : est-ce que la Commune entend mettre à disposition du terrain sous forme de droit de superficie, en fixant des conditions contraignantes, par exemple des loyers modérés pour les seniors ? Sur le territoire communal, il existe des terrains qui sont bâtis dans le cadre de DDP. Cela signifie que la Commune encaisse un loyer sur ces terrains où sont construits des logements appartenant à des propriétaires privés ou à des institutions. Il est toutefois très délicat de proposer et contraindre les promoteurs immobiliers à faire des logements à loyers modérés pour les seniors.

Prenons l'exemple d'un terrain sur lequel on construit des logements. On sait que le terrain va coûter grosso modo le 10 % du prix du logement final. Si sur les 10 % qui sont en possession de la Ville, on consent un rabais de 50 % à la condition que les loyers soient modérés pour les personnes âgées, cela

reviendrait à agir uniquement sur 5 % du prix du logement, ceci sans compter les charges liées aux logements qui coûtent encore quelques pourcents. Comment faire un règlement ou inscrire ceci au registre foncier pour que dans les années futures, la condition soit respectée par des investisseurs privés. Je vous rappelle qu'il y a une quarantaine d'années, le Conseil communal avait dû, sur demande du Conseil général, construire 5 immeubles en ville de Bulle. Ces immeubles ont ensuite été revendus, n'ayant pas atteint l'objectif escompté et ayant engendré des pertes financières. On nous a aussi dit de faire des investissements avec la Caisse de pensions de la Ville de Bulle pour des loyers modérés. En tant que président de cette Caisse de pensions, il est de ma responsabilité, avec l'ensemble du comité, de faire fructifier les avoirs des assurés en vue de leur retraite. Il ne m'appartient pas d'accorder des passe-droits ou de réaliser des immeubles dont le rendement serait insuffisant pour aboutir au rendement financier qu'on doit avoir sur les caisses de pensions.

Voilà, en substance et sans m'étendre davantage, les réponses que je peux apporter, dans la volonté de traiter cette question aujourd'hui et de ne pas la reporter à la prochaine législature.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse et demande si celle-ci convient au groupe Le Centre/PVL.

Monsieur Constantin Ruffieux s'exprime ainsi :

« Merci Madame la Présidente,

Je vous remercie d'avoir pris le temps de tenter de répondre aujourd'hui. Je constate effectivement que le sujet est encore évolutif et que les contours sont relativement flous.

Dès lors, au besoin, je me permettrai de solliciter les nouveaux élus en 2026 afin de reposer la question à la future équipe en place.

Merci, Monsieur le Syndic. »

Madame la Présidente le remercie et s'enquiert d'une éventuelle autre intervention.

La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires.

E. Remarques – commentaires

Madame la Présidente demande si un membre du Conseil général souhaite formuler une remarque, un commentaire, une observation, un souhait ou une autre demande.

Intervention de **Madame Marie-Claire Pasquier** pour le **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers Collègues,

En 2021, j'ai eu le privilège d'ouvrir cette législature en tant que doyenne d'âge, et ce soir c'est ma dernière séance, place à la relève.

Je suis entrée au Conseil général en mars 2001, et c'est avec grand plaisir que j'ai découvert ce nouveau rôle au service de mes concitoyens.

N'oublions pas que nous sommes élus pour être au service de la population et faire le lien avec nos Autorités communales, avec respect et dévouement.

Je vous remercie pour toutes ces années de collaboration, et je remercie nos Autorités pour leurs compétences et leur écoute.

Un grand merci à nos Conseillers communaux qui nous quittent, et un merci particulier à notre Syndic qui a su garder notre commune dans la prospérité et dans la bonne entente.

Merci à nos Chefs de service et à notre Secrétaire général. Merci pour votre travail.

Un merci particulier ce soir d'avoir soutenu le crédit concernant la crèche des Lutins. L'an prochain cette crèche fête ces 50 ans d'existence et je suis fière d'avoir créé cette institution.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et Joyeux Noël à tous.

Merci. »

[Applaudissements]

Madame la Présidente remercie Madame Marie-Claire Pasquier. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion sur les divers du Conseil général.

11. Divers et conclusion du Conseil communal

Avant de passer la parole à Monsieur le Syndic, **Madame la Présidente** demande si une autre personne du Conseil communal souhaite intervenir dans les divers du Conseil communal.

Au nom du **Conseil communal**, **Madame Marie-France Roth Pasquier** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je vous communique ce divers pour donner suite à une question que vous aviez vous-même posée, Madame la Présidente, lors d'un précédent Conseil général.

Vous le savez, les prochaines élections communales auront lieu en mars 2026.

Le Canton et l'Association des Communes Fribourgeoises organisent à cette occasion des campagnes de sensibilisation pour promouvoir la participation citoyenne.

La Ville de Bulle soutient par son service de l'intégration la campagne "Votre voix compte" qui s'adresse aux personnes titulaires d'un permis C, âgées de 18 ans et domiciliées dans le canton depuis au moins 5 ans. Cette campagne vise à leur rappeler qu'ils ont le droit de vote et d'éligibilité.

La Ville de Bulle coordonnera une séance d'information ouverte à toutes et tous qui aura lieu le 23 février 2026 à 19h00 dans cette salle. Une partie de cette séance sera axée sur le système politique et sera présentée par l'Institut du fédéralisme et une autre portera sur le "comment voter", partie assurée par la Croix-Rouge fribourgeoise.

Notre service de l'intégration se met également à disposition des associations et communautés pour les aider dans leur rôle de relai auprès de leurs membres.

Vous trouverez plus d'informations concernant cette campagne dans le dernier Bulletin communal.

Je vous remercie pour votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Madame Roth Pasquier pour ces précisions et passe la parole à Monsieur Nicolas Pasquier.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur Nicolas Pasquier**, s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Général,

Je vous informe que la réalisation de la rénovation du Vieux-Pont est actuellement en attente en raison des procédures en cours en lien avec ce projet. Des travaux d'entretien urgents doivent néanmoins être entrepris afin de préserver la structure porteuse du pont.

A ce titre, une entreprise de génie civil de la région interviendra le 16 décembre pour les travaux de fraisage et le 17 décembre pour la pose d'une couche de roulement qui permettra de rendre ce passage praticable jusqu'à la mise en œuvre de la rénovation complète.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Pasquier et passe la parole à Monsieur le Syndic pour d'éventuels divers et pour sa conclusion.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur le Syndic, Jacques Morand**, s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Chers collègues du Conseil communal,

Alors que cette séance du Conseil général marque la fin de notre législature, je souhaite revenir brièvement sur les cinq dernières années passées au service de Bulle et de ses habitantes et habitants.

Durant cette période, le Conseil communal a œuvré avec une ambition claire et partagée : améliorer la qualité de vie dans notre ville. Qu'il s'agisse de la planification de son développement, du renforcement des infrastructures, de l'engagement en faveur de la durabilité ou du lien avec la population, de nombreux projets ont pu aboutir.

On peut en citer quelques-uns, à titre d'exemples :

- *La requalification des espaces publics du secteur de la gare dont la dernière étape de la station des bus urbains a été inaugurée samedi dernier. C'est un élément majeur et bien visible dans notre ville.*
- *L'inauguration de la vélostation et de la voie verte Gare - Planchy-Nord.*
- *La présentation du projet de réaménagement du centre-ville.*
- *L'inauguration du bâtiment communal de la rue du Château-d'En-Bas 33 avec le regroupement d'une grande partie de nos services communaux.*
- *Le lancement des travaux de rénovation et d'agrandissement du Musée gruérien et de la Bibliothèque publique et scolaire.*
- *La rénovation de la piscine communale.*
- *L'inauguration du nouveau skatepark et pumptrack.*
- *La future implantation de la société Rolex dans la zone industrielle de la Prila.*
- *Le renouvellement de la certification Cité de l'énergie Gold et l'obtention du label Villeverte Suisse.*
- *Le déploiement de la stratégie « Grandir à Bulle », politique communale dédiée à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse.*
- *Le développement du concept communal en faveur des seniors.*
- *La concrétisation de la démarche de cohésion sociale « Culture en partage ».*

En plus de la gestion des affaires courantes qui occupent une grande partie du temps du Conseil communal, ces réalisations sont cependant le fruit d'un travail collectif, porté par une Administration communale engagée et avec le soutien du Législatif pour obtenir des crédits.

Le chemin parcouru est encourageant, même si les défis à venir restent importants, dans un contexte financier difficile.

Je souhaite m'exprimer aujourd'hui, et exprimer un merci particulier à mes collègues du Conseil communal pour l'excellente collaboration et le respect mutuel des opinions, quelquefois divergentes ou différentes sur des sujets particuliers. Je ne saurai bien sûr pas oublier notre Administration, tout niveau confondu, qui suit et applique les décisions prises par le Conseil communal dans l'intérêt du plus grand nombre de nos citoyens. Et pour moi, personnellement, c'est ma dernière séance dans cette salle. J'y suis rentré en 1996, cela fait 30 ans, dont 20 ans comme Conseiller général et 10 ans à la syndiculture.

Pour terminer, Mesdames et Messieurs, au nom du Conseil communal, j'aimerais vous remercier toutes et tous pour votre travail et votre implication. Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année, ainsi qu'une nouvelle année 2026 sereine et porteuse de belles perspectives pour vous, vos familles, et bien entendu pour la ville de Bulle.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

[Applaudissements]

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic.

12. Allocution de fin de présidence

Madame la Présidente s'exprime ainsi :

« Chères et Chers collègues du Conseil général, Chers membres du Conseil communal, Cher personnel de l'Administration communale,

Ce soir, j'ai l'honneur de clore une législature de plus pour la Ville de Bulle, qui a vu de nombreux défis être relevés, des idées et des projets naître, mais aussi des tâches être reportées ou modifiées. Je ne doute pas que la plupart d'entre vous auront vécu quelques déceptions politiques ; à titre très personnel je citerai par exemple le refus de ce Conseil de nommer de futures rues de la ville d'après des femmes inspirantes de la région.

Mais j'espère aussi que vous avez toutes et tous obtenu des satisfactions diverses durant votre mandat. Là encore, à titre personnel j'ai particulièrement apprécié que nous puissions prévoir la mise à disposition de protections hygiéniques pour les menstruations dans les bâtiments communaux, mettre sur pied la gratuité de l'envoi du matériel de vote ou encore créer un MEP pour le réaménagement du centre de La Tour-de-Trême, lequel devrait bientôt voir le jour. Or, à l'orée d'une nouvelle législature, nous sommes toutes et tous conscients que la Ville a encore bien des défis à relever, des projets à mener de front et des mues à vivre. Les années prochaines promettent donc d'être riches et intéressantes pour qui siégera dans cette salle.

Ainsi, à toutes les personnes aujourd'hui élues et qui sont désireuses de poursuivre leur engagement politique pour notre Ville, je vous en remercie et vous souhaite sincèrement bonne chance pour les élections du 8 mars prochain. Il est important de pouvoir compter sur des membres expérimentés pour guider les nouvelles personnes qui accèderont au Conseil général.

A toutes et tous mes collègues du Conseil général qui ne se représentent pas, qu'importe les raisons, je vous souhaite bon vent. Votre engagement pour la communauté a été grandement apprécié et j'espère que vous vous épanouirez désormais dans d'autres activités, qu'elles soient communautaires ou plus personnelles.

Enfin, ce soir est aussi l'occasion de mentionner particulièrement les élus du Conseil communal qui ne remplissent pas, comme on dit. Ils sont au nombre de 3.

Tout d'abord, Nicolas Wyssmüller, élu au Conseil communal depuis avril 2016, après s'être échauffé la voix durant 5 ans au Conseil général. Il a ainsi dirigé le dicastère économie et finances comme un chef de cœur, fonction qu'il exerce d'ailleurs très volontiers et de longue date dans sa vie privée. Cher Nicolas, il semble de plus que tu fêteras le début d'une nouvelle décennie en 2026, laquelle t'apportera très certainement de nouveaux challenges et des aventures épanouissantes. Reçois ainsi nos meilleurs vœux avec un peu d'avance. En tant que président du conseil d'administration de Monte-Pente Bulle SA, tu dois évidemment regretter de devoir désormais gravir la Chia à la force des muscles, mais la vue depuis là-haut vaut l'effort et elle te rappellera certainement de bons souvenirs de tes années passées au Conseil communal. Merci pour ton engagement très apprécié.

Ce soir, nous disons aussi formellement au revoir à notre Vice-Syndic, David Seydoux, qui est le doyen du Conseil communal en termes d'années de service. Il aura en effet siégé plus de 20 ans au Conseil communal, dont plus de 7 comme Vice-Syndic, sans même être passé par le Conseil général avant. Après un épisode de quelques mois aux Espaces Verts, David a ensuite géré le dicastère des écoles et

on peut dire qu'il n'a pas chômé. Depuis 20 ans, 4 écoles ont été réalisées et 3 projets d'écoles sont sur le point de naître. L'accueil extrascolaire s'est aussi développé presque aussi vite que la population bulloise. Il paraît que sa force tranquille et sa bonne capacité de réflexion ont été grandement appréciée par ses collègues. Alors cher David, nous te remercions également pour tous ces bons services rendus et te souhaitons bon vent pour cette retraite politique bien méritée. Nous espérons qu'elle te laissera plus de temps pour œuvrer comme DJ à Ebullition ou pour d'autres activités qui te tiennent à cœur.

Enfin, quand on parle de chiffres impressionnants, je me dois aussi de citer notre Syndic, Jacques Morand, qui est entré pour la première fois au service de la Ville comme Conseiller général en 1996. Il sera ensuite élu au Conseil communal en 2016 et portera la cape de Syndic durant 10 ans, en cherchant régulièrement à trouver des consensus au sein du Conseil communal, en allant au front aussi lorsque les sujets étaient sensibles et qu'on a d'ailleurs rarement vu trembler. Cher Jacques, cette législature n'aura pas été de tout repos et tu as su garder le cap, même quand la mer s'est faite moins calme. Nous te remercions pour ton engagement fort et te souhaitons une retraite paisible, peut-être partiellement sous d'autres latitudes, toi qui aimes voyager.

Me voici au terme de mon allocution de fin de présidence et je vous remercie de votre attention presque monacale. Je laisse encore volontiers la parole à Maxime Pasquier, Vice-Président du Conseil général, s'il désire s'exprimer. »

[Applaudissements]

Intervention de Monsieur Maxime Pasquier, Vice-Président du Conseil général :

« Madame la Présidente, Chère Elodie,

Au nom du Conseil général, je tiens à te remercier pour ta présidence menée avec brio, professionnalisme et dévouement. Elle fut brève mais cela ne t'a pas empêchée de t'investir dans cette tâche avec l'expertise et les compétences que l'on te connaît. Il n'y a peut-être que quelques mois qui te séparent du perchoir au directoire, et c'est tout le mal que je te souhaite.

Une bonne fin d'année et merci encore pour ton engagement. »

[Applaudissements]

Madame la Présidente le remercie.

Clôture de séance

Madame la Présidente s'exprime par ses mots :

« Avant de clore la séance, je vous demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Ho qui vous a déjà communiqué son adresse. Je remercie chacune et chacun de lui transmettre vos interventions aussi vite que possible et ainsi que le requiert la bienséance. »

Il est 22h50 heures, Madame la Présidente clôt les débats. Elle remercie pour la qualité des débats et souhaite une excellente fin de soirée et d'année 2025. Que la période des fêtes apporte à toutes et tous de nombreux moments de joie !

[Applaudissements]

La séance est levée 22.50 heures

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Secrétaire

Elodie Surchat

Nicole Jacqueroud

La Secrétaire au procès-verbal

Loan Ho

Annexes à l'original du procès-verbal :

- ➔ Message Plan financier 2026-2030 (pt 2)
- ➔ Budget 2026 et message (pt 3)
- ➔ Messages pour investissements (pt 3.1.1 à 3.1.16)
- ➔ Message adoption modification du règlement scolaire (pt 4)
- ➔ Message adoption modification du règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable (pt 5)
- ➔ Message adoption modification des statuts de l'association de communes Secours Sud Fribourgeois (pt 6)
- ➔ Message détermination postulat sur la précarité (pt 7)
- ➔ Messages transmission postulats (pts 8-9)